

Coopération Sénégal -Luxembourg

Canévas de travail de la Revue à mi-parcours du Programme Indicatif de Coopération (PIC 2002-2006)

Contexte

Au début de l'année 2002, les gouvernements du Sénégal et du Luxembourg signaient un Programme Indicatif de Coopération - PIC - couvrant la période 2002-2006. Le PIC, résultat du dialogue entre les deux gouvernements, vise essentiellement à améliorer la qualité de la coopération entre les deux pays et à lui donner un caractère plus cohérent et programmatique sur le moyen terme. Il se situe donc dans une perspective de renforcement et de dynamisation du dialogue. Il prévoit, dans le cadre de son suivi-évaluation, une revue conjointe à mi-parcours, mais sans en préciser entièrement les modalités. A la veille de la Commission de partenariat, prévue à Luxembourg les 16 et 17 Février 2004, pour examiner entre autres cette revue à mi-parcours, il est apparu opportun de définir son contenu et d'arrêter le calendrier de sa préparation. Le canevas de travail qui est présenté ici est le résultat d'une réflexion commune menée, à cet effet, par la Direction de la Coopération Economique et Financière - DCEF du Ministère de l'Economie et des Finances de la République du Sénégal- et la Mission de Coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar - MCL, représentant la Direction de la Coopération au Développement (DCD) du Ministère des Affaires Etrangères luxembourgeois.

Approche choisie

La revue à mi-parcours du PIC est un des moments forts de la coopération entre les deux pays. Il existe d'autres rendez-vous pour le dialogue sur la coopération (en particulier, les Commissions annuelles de partenariat, les rencontres régulières entre la DCEF et la MCL, les concertations opérationnelles sur les projets individuels entre les différents partenaires impliqués...), mais la revue à mi-parcours a un caractère spécial qui va au-delà du PIC en cours et qui couvre l'examen conjoint des grandes orientations que se sont fixées les deux parties pour leur relation de coopération.

De ce fait, la revue à mi-parcours doit permettre d'apprécier les impacts de la contribution du Luxembourg aux objectifs de développement du Sénégal et, par ce biais, de positionner les interventions prévues et en cours du PIC par rapport à un cadre de référence commun sur les orientations de la coopération. Elle doit aussi permettre de définir le cadre dans lequel seront tracés les contours et les perspectives du prochain PIC. Il est clair que tout ceci doit être alimenté par un examen de chaque projet à la lumière des orientations fixées dans le PIC, mais la discussion doit pouvoir dépasser le cadre des projets individuels pour proposer des améliorations sur le programme dans son ensemble. Il s'agit donc d'un débat sur les options stratégiques de la coopération, mais qui se construit sur la base d'une synthèse d'appréciations et de perceptions issues des projets. A ce titre, une importance particulière est donnée à l'ouverture du processus à l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la coopération entre le Sénégal et le Luxembourg, et ceci dans les différentes modalités d'interventions qui la composent, à savoir : la coopération bilatérale, la coopération multilatérale et la coopération décentralisée.

Pour le Luxembourg, le processus d'approche programmatique du PIC est nouveau, comme l'est aussi celui lié à son suivi permanent et sa revue régulière. De ce fait, l'objectif n'est pas de dessiner un cadre figé et définitif mais bien de s'engager dans un processus d'amélioration progressive des outils mis en place, en fonction de l'expérience acquise et du dialogue engagé avec son partenaire sénégalais.

Liens avec le DSRP

La politique de développement du Sénégal s'est articulée, depuis 2001, dans un cadre stratégique et opérationnel nouveau, consigné dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté – DSRP. Ce cadre sert aujourd'hui de référence à l'ensemble des partenaires au développement du pays, chacun y intégrant sa propre contribution sous le pilotage central du Gouvernement. Le PIC se réfère aussi à cette stratégie et veut en être une contribution effective.

Le DSRP intègre des préoccupations liées à son suivi-évaluation et à la mise en place de mécanismes spécifiques à cet effet. Ces mécanismes comprennent 5 composantes :

- (i) un suivi d'indicateurs quantitatifs,
- (ii) un suivi qualitatif et de la participation,
- (iii) un suivi de l'articulation entre le DSRP et les politiques sectorielles,
- (iv) un suivi de la mobilisation et de l'absorption des ressources,
- (v) la mise en place d'un système d'information et de communication.

La revue à mi-parcours du PIC doit s'intégrer dans ce cadre et contribuer à améliorer le suivi/évaluation du DSRP dans les aspects qui sont couverts par la coopération entre le Sénégal et le Luxembourg. Ainsi, il est essentiel de bien coordonner les travaux proposés pour la revue du PIC avec ceux réalisés dans le cadre du DSRP.

A cet effet, le processus de revue à mi-parcours qui est une composante du processus de suivi/évaluation permanent de la coopération entre le Sénégal et le Luxembourg, intégrera au mieux les résultats obtenus par la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté – CSPLP – pilotée par le Ministère de l'Economie et des Finances en matière de coordination technique et pratique du DSRP au niveau national. Ceci concernera plus spécifiquement les indicateurs de performance retenus par la CSPLP, tant sur leur contenu en méthode que sur leur caractère analytique.

Un cadre de questionnement sur les objectifs du PIC

Un cadre de questionnement sera développé sur la base des grands axes du PIC – Chapitre 3.3 du PIC. Ce cadre de questionnement comportera 3 niveaux principaux :

- **L'objectif global de réduction de la pauvreté**

Il s'agira de réfléchir sur les impacts qu'ont pu avoir (qu'ont eu ou qu'auront à terme) les interventions financées par le Luxembourg sur les conditions de vie des populations bénéficiaires de ces interventions. La réflexion devra s'appuyer sur un ensemble d'indicateurs, quantitatifs et qualitatifs, extraits de différentes sources nationales, régionales, locales ou de projet. Il faudra aussi s'interroger sur de possibles alternatives, à l'intérieur des différentes interventions mais aussi entre les interventions, ayant un contenu « lutte contre la pauvreté » plus fort,

- **Les priorités sectorielles**

Il s'agira de vérifier qu'il y a bien concentration et cohérence sectorielles des interventions de la coopération du Luxembourg par rapport aux secteurs de priorité du PIC, et d'apprécier dans quelle proportion et avec quelle efficacité cette concentration est effectivement orientée vers les populations les plus vulnérables (femmes, enfants et jeunes, populations rurales). Il s'agira aussi de s'interroger sur les synergies qui peuvent se développer entre les différentes interventions sectorielles financées par le Luxembourg dans une même région ou pour un même type de bénéficiaires.

- **La prise en compte des thèmes transversaux**

Le PIC demande que certains thèmes transversaux soient pris en considération lors de l'identification de chaque projet/programme et que l'opportunité de les intégrer dans la mise en œuvre de ces projets/programmes soit examinée de manière systématique. Il s'agira donc de vérifier si cela a été fait ou est en train de se faire et de discuter sur les manières d'améliorer la situation si il y a lieu. Ces thèmes sont : (i) le genre, (ii) l'environnement, (iii) la bonne gouvernance, la démocratie participative, la décentralisation et la citoyenneté et, (iv) le transfert de savoir-faire.

A tous ces niveaux et en particulier sur le dernier, une attention particulière sera apportée à l'identification et la mise en valeur des bonnes pratiques.

Démarche proposée

La DCEF et la MCL – avec l'appui de M. Thierry Paccoud, collaborateur du MAE luxembourgeois pour la mise en place d'un système de suivi-évaluation – ont rencontré une partie des responsables et des acteurs de la Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg, du 6 au 12 novembre 2003. Ces premiers entretiens avaient pour objectif d'échanger sur la manière de réaliser la revue à mi-parcours du PIC et d'élaborer une méthodologie sur la base des expériences et des propositions des responsables et acteurs de la Coopération entre les deux pays. Le cadre de questionnement proposé est donc le résultat de cette première consultation.

Il sera soumis aux différents acteurs qui participent à la formulation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des interventions de la coopération entre le Sénégal et le Luxembourg. Ces acteurs comprendront, outre les services en charge de la gestion du PIC pour les deux gouvernements (DCEF pour le Sénégal et DCD-MCL pour le Luxembourg) :

- les principaux responsables et acteurs de la Coopération Sénégal - Luxembourg (groupe 1 en annexe) : les services des administrations sectorielles du Sénégal en charge de la mise en œuvre ou du suivi des interventions du Luxembourg, les Directeurs de projets nationaux, les conseillers techniques (CTP) de ces projets et les représentants des agences d'exécution locales, internationales ou du Luxembourg ;
- les partenaires directs et indirects de la Coopération Sénégal - Luxembourg (groupe 2 en annexe) : acteurs institutionnels ou non-institutionnels, représentants des intérêts de bénéficiaires des projets. Ces autres acteurs seront identifiés conjointement par la DCEF et la DCD-MCL en consultation avec les services techniques sectoriels de l'administration du Sénégal.

Au total, le nombre des acteurs impliqués ne devrait pas dépasser la trentaine. Pour ce qui concerne les acteurs directs pour l'exécution de la coopération du Luxembourg, seront considérés ceux qui travaillent dans la coopération bilatérale et multilatérale mais aussi ceux intervenant dans la coopération décentralisée (en particulier les ONG, Associations et GIE impliqués).

Le groupe 1 sera mobilisé par le Ministre de l'Economie et des Finances (DCEF), puis sensibilisé sur le processus en cours et rassemblé par la DCEF pour un briefing général tant sur les objectifs de la revue à mi-parcours, que sur ses résultats attendus et ses modalités. Plus spécifiquement, chacun des acteurs sera informé de la nature de la contribution qui est attendu de lui (cadre de questionnement et tableau de bord) et du travail de synthèse qui en sera fait par la suite. En outre, il leur sera remis une note d'instruction sur la manière d'y répondre et ainsi de contribuer efficacement au processus.

Les questionnaires et les tableaux de bord seront ensuite retournés et restitués à la DCEF qui, conjointement avec la MCL, en fera une première synthèse. Cette synthèse sera discutée avec les acteurs de la coopération du Luxembourg qui seront une nouvelle fois réunis à l'initiative de la DCEF. La discussion portera non seulement sur la synthèse mais aussi sur les contributions fournies par chacun. Il s'agira alors de finaliser un document reprenant les principales conclusions de ces discussions et qui sera mis à l'ordre du jour de la Commission de Partenariat pour alimenter le débat sur la revue à mi-parcours. Il faudra ensuite sélectionner les questions découlant de la revue sur lesquelles une décision commune des deux gouvernements pourra être prise lors de la Commission de partenariat.

Parallèlement, la DCEF et la MCL rencontreront le groupe 2 constitué des partenaires directs et indirects pour des entretiens reprenant le cadre de questionnement sur les objectifs du PIC et dont les résultats participeront à la synthèse générale.

Calendrier

Le processus devrait se dérouler sur le schéma suivant :

Date	Action	Chef de file
2 ^{ème} – 3 ^{ème} semaines de novembre 2003 1 ^{ère} semaine de décembre 2003	1 ^{ère} rencontre avec les membres du groupe 1 Finalisation du cadre de questionnement et des instructions y afférentes Identification des acteurs à consulter Convocation des acteurs	DCEF avec le soutien de la MCL
Mardi 9 décembre 2003 – 10 h	Réunion de briefing avec les membres du groupe 1 à la DCEF : exposé des objectifs, des résultats attendus, du calendrier et des contributions désirées	DCEF avec le soutien de la MCL
2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} semaines de décembre 2003	Elaboration des contributions par les membres du groupe 1 Rencontres avec les membres du groupe 2 (mission de terrain DCEF / MCL) : échanges stratégique au niveau local ou régional	Membres du Groupe 1 DCEF et MCL
Mardi 6 janvier 2004 – 10 h	Réunion de restitution des contributions des membres du groupe 1 : présentation et échanges sur les différentes contributions, synthèses partielles, recommandations pour la poursuite de l'exercice	DCEF avec le soutien de la MCL
2 ^{ème} semaine de janvier 2004	Synthèse partielle (constitution possible de panels sectoriels et/ou thématiques)	Membres du Groupe 1
3 ^{ème} – 4 ^{ème} semaines de janvier 2004	Réalisation d'une maquette du tableau de bord, intégration des données concernant les différents niveaux Réalisation de la synthèse générale. Détermination des points saillants et recommandations Convocation des acteurs pour la 3 ^{ème} réunion	DCEF et MCL
Mardi 27 janvier 2004 – 10 h	Réunion de restitution de la synthèse générale avec les membres du groupe 1	DCEF avec le soutien de la MCL
1 ^{ère} semaine de février 2004	Finalisation du tableau de bord Finalisation et multiplication du document de réunion ; transmission aux participants de la Commission de Partenariat	MCL DCEF avec le soutien de la MCL
16-17 Février 2004	Commission de Partenariat	DCD

Annexe 1

Questionnement des acteurs de la coopération

Secteur :
 Projet (titre et référence) :

Module 1 : Objectif Global de réduction de la pauvreté

Questionnement relatif au cadre logique du projet

La lutte contre la pauvreté constitue-t-elle l'objectif global du projet considéré ?
 Le projet a-t-il fait l'objet d'une étude préalable d'impact sur les conditions de vie des bénéficiaires ?
 Comment peut-on apprécier l'approche participative (aux différents stades du cycle de projet) ?

Questionnement relatif au ciblage du projet

- Géographique
- Groupes de bénéficiaires
- Sous-secteur

Questionnement relatif au contenu du projet

Quelles sont les composantes du projet ayant un contenu en lutte contre la pauvreté ? Comment qualifier ce contenu (décrire la logique qui fonde ce contenu en lutte contre la pauvreté) ?

A quels axes prioritaires du DSRP participe le projet ? De quelle manière ? Avec quelle incidence ? :

- (1) doubler le revenu par tête d'ici 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie ;
- (2) généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010 ;
- (3) éradiquer toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation et instaurer l'égalité des sexes en particulier dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015.

Au sein de ces trois axes, à quels domaines / secteurs et objectifs / stratégies participe le projet (se référer à la matrice des mesures 2003 / 2005 du DSRP)

Questionnement relatif aux indicateurs

Quels indicateurs ont été retenus par le projet – dans le cadre logique – qui traduisent un contenu en terme de lutte contre la pauvreté ?

Quels sont les indicateurs (micro, méso, macro) pouvant rendre compte des résultats et de l'impact du projet ?

Module 2 : Priorités sectorielles
--

Questionnement relatif à la concentration sectorielle

Le projet s'intègre-t-il dans un des secteurs de priorité du PIC ? De quelle manière ?

Comment les interventions dans le secteur sont-elles articulées avec la lutte contre la pauvreté (base de référence = DSRP) ?

Comment les interventions du projet s'articulent-elles avec la politique/stratégie sectorielle du gouvernement ?

Questionnement relatif aux groupes de bénéficiaires ciblés

Dans quelle mesure et de quelle manière les groupes vulnérables mentionnés dans le PIC (femmes, enfants et jeunes, populations rurales) sont pris en compte par le projet ?

Questionnement relatif aux synergies entre secteurs

Quelle type d'initiative a été prise pour assurer une meilleure synergie entre les interventions de la coopération du Luxembourg – dans le même secteur au Sénégal ou dans un autre pays ou dans la même zone régionale -? avec les interventions d'autres bailleurs ou du Gouvernement ou d'autres intervenants - dans le même secteur ou la même zone géographique - ?

Module 3 : Prise en compte des thèmes transversaux

Questionnement sur le genre

Questionnement sur l'environnement

Questionnement sur la bonne gouvernance, la démocratie participative, la décentralisation et la citoyenneté

Questionnement sur le transfert de savoir-faire

Trois niveaux de questionnement qui concernent les différents thèmes :

- Identification des bonnes pratiques (à répliquer si possible)
 - Description synthétique
 - Mise en évidence des clés pour le succès
 - Critères pour une re-plicabilité/re-production
- Identification des mauvaises pratiques (à éviter si possible)
- Suggestions concernant les modes d'exécution des projets

Espace ouvert

Suggestions de questions à mettre en discussion pour la revue à mi-parcours



**REVUE A MI-PARCOURS
DU PROGRAMME INDICATIF DE
COOPERATION
2002-2006**

**ENTRE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL
ET LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG**

Synthèse

DAKAR, LE 9 AVRIL 2004

SYNTHESE DE LA REVUE A MI-PARCOURS DU PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION 2002 / 2006 ENTRE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL ET LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

SOMMAIRE

Sigles et acronymes	3
Résumé exécutif	4
I. INTRODUCTION	9
II. METHODOLOGIE	11
III. QUESTIONNEMENT SUR LE PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION SENEGAL / LUXEMBOURG	14
3.1 Questionnement sur le contexte et la justification du PIC	14
3.2 Questionnement sur le cadre général du PIC	15
3.3 Questionnement sur les grandes lignes d'orientation du PIC	15
3.3.1 les principes d'orientation	15
3.3.2 les modalités d'intervention	16
3.3.3 les grands axes du PIC	19
3.3.3.1 <i>la contribution à l'objectif global de réduction de la pauvreté</i>	19
3.3.3.2 <i>la priorité donnée aux secteurs sociaux</i>	21
3.3.3.3 <i>la prise en compte des thématiques transversales</i>	22
3.3.4 les domaines d'intervention du PIC	24
3.3.4.1 <i>éducation, formation et intégration socioprofessionnelle</i>	24
3.3.4.2 <i>santé</i>	26
3.3.4.3 <i>accès à l'eau potable et à l'assainissement</i>	27
3.3.4.4 <i>autres domaines d'intervention</i>	28
3.4 Questionnement sur la programmation et le suivi du PIC	28
3.5 Questionnement sur les engagements des deux gouvernements	29
3.6 Questionnement sur la planification financière	29
IV CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	31
ANNEXES	
Annexe 1 : tableau de bord stratégique	
Annexe 2 : tableau de bord opérationnel	
Annexe 3 : tableau de bord financier	

SIGLES ET ACRONYMES

- AEP : Accès à l'Eau Potable
 AGR : Activités Génératrices de Revenus
 APD : Aide Publique au Développement
 ASUFOR : Association des Utilisateurs de Forage
 BIT : Bureau International du Travail
 CE : Commission Européenne
 CEDEAO : Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
 CETF / CRETF : Centre (Régional) d'Enseignement Technique Féminin
 CHAN : Centre Hospitalier Abass Ndao
 CIFOP : Centre International de Formation Pratique
 CNCR : Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (Sénégal)
 CNOAS : Coordination Nationales des Opérateurs en Alphabétisation du Sénégal
 CONGAD : Concertation des Organisations Non-Gouvernementales d'Appui au Développement (Sénégal)
 CREPA : Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
 CTP : Conseiller Technique Principal
 DA : Direction de l'Assainissement
 DC : Directeur de Cabinet
 DC : Direction de la Coopération (Luxembourg)
 DCEF : Direction de la Coopération Economique et Financière (Sénégal)
 DEST : Direction de l'Enseignement Secondaire Technique
 DFP : Direction de la Formation Professionnelle
 DH : Direction de l'Hydraulique
 DPRE : Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
 DPS : Direction de la Planification et de la Statistique
 DSRP : Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
 ECOLOC : Méthodologie expérimentée dans le cadre du Programme de relance des économies locales en Afrique de l'Ouest, initiative conjointe du Club du Sahel et du Programme de Développement Municipale
 ENDA tiers-monde : Environnement et Développement du Tiers-Monde (ONG internationale)
 EPT : Education Pour Tous
 ETFP : Enseignement technique et formation professionnelle
 FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
 FDL : Fonds de Développement Local
 FED : Fonds Européen de Développement
 FENU : Fonds d'Equipeement des Nations-Unies
 FMP : Fonds Micro-Projet
 FNUAP/UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population
 GIE : Groupement d'Intérêt Economique (Sénégal)
 JED : Jeunesse et Développement (ONG sénégalaise)
 JPO : Junior Professionnel Officer
 LD : Lux-Development – Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement
 LETFP : Lycée d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle
 MAE : Ministère des Affaires Etrangères (Luxembourg)
 MCL : Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg
 METFPALN : Ministère délégué chargé de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales
 MP : Micro-projet
 MSP : Ministère de la Santé et de la Prévention
 NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
 NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
 ODM : Objectifs de Développement du Millénaire
 ONG : Organisation Non Gouvernementale
 ONU : Organisation des Nations-Unies
 PADMIR : Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural
 PDEF : Programme Décennal d'Education et de Formation
 PDIS : Programme de Développement Intégré de la Santé
 PELCP : Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté
 PEV : Programme Elargi de Vaccination
 PIC : Programme Indicatif de Coopération
 PME : Petite et Moyenne Entreprise
 PNDS : Programme Nationale de Développement Sanitaire
 PNIR : Programme National d'Infrastructures Rurales
 PNUD : Programme des Nations-Unies pour le Développement
 REGEFOR : Réforme de la gestion des forages
 ROM : Régional Office Manager (LD)
 ROPPA : Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest
 SEN/010 : Santé publique dans la région de Saint-Louis au Sénégal
 SEN/011 : Hydraulique villageoise dans le département de Tivaouane
 SEN/012 : Eau potable et assainissement en milieu rural à Thies et Louga
 SEN/014 : Appui au Centre Hospitalier Abass Ndao phase II
 SEN/016 : Création d'un Lycée d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle
 SEN/017 : Electrification et approvisionnement en eau du CIFOP
 SEN/018 : Programme d'Appui aux CRETF et CETF des Régions de Saint-Louis et de Matam
 SEN/020 : Chaîne de froid du Programme Elargi de Vaccination
 UE : Union Européenne
 UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
 UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
 UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
 USAID : Agence US pour le Développement International

RESUME EXECUTIF

CONTEXTE ET METHODOLOGIE

1. Le Programme Indicatif de Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg prévoit, dans son paragraphe 4.3, une évaluation conjointe « à mi-parcours, pour un bilan approfondi et l'adoption d'éventuelles mesures de réorientation des actions du PIC ». Lors de la deuxième commission de partenariat, tenue le 26 juin 2003 au Sénégal, les deux gouvernements ont convenu qu'une revue à mi-parcours serait conduite et présentée lors de la 3^{ème} commission de partenariat, devant se tenir les 19 et 20 avril 2004 à Luxembourg.
2. Cet exercice de revue à mi-parcours doit permettre d'apprécier les différents aspects du Programme Indicatif de Coopération, en rapport avec l'objectif global de lutte contre la pauvreté « fil conducteur pour toutes les interventions de la Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg ». Elle a également pour vocation de faire progressivement évoluer les pratiques de la coopération entre les deux pays en fonction des leçons apprises par l'expérience et de mieux intégrer celles-ci au cadre programmatique stratégique que constitue le PIC.
3. Cet exercice n'est *qu'une étape* d'un processus plus global, sur le long terme de coopération et de dialogue entre les deux pays. Il s'agit également d'un exercice qui, partant d'une analyse des interventions qui composent le PIC, va au-delà de l'examen de leur exécution et pose des questions qui leur sont communes et qui ont *une valeur plus stratégique qu'opérationnelle*. Dans cet esprit, la revue à mi-parcours a été construite autour d'un questionnement à trois niveaux :
 - (i) quelle est la contribution du PIC à l'objectif de réduction de la pauvreté ?
 - (ii) quels sont les résultats et les impacts sectoriels des interventions ?
 - (iii) les thématiques transversales du PIC sont-elles effectivement prises en compte ?
4. La revue est un exercice conjoint qui a été mené par le Ministère de l'Economie et des Finances (DCEF) de la République du Sénégal en charge de la coordination de la Coopération au développement et de la réduction de la pauvreté, en collaboration avec le Ministère des Affaires étrangères luxembourgeois (représenté par la MCL). Elle a impliqué les principaux responsables et acteurs, les partenaires directs et indirects de la Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg. La méthodologie a été définie et mise en œuvre de manière participative. Sur la base de séances de travail, de missions de terrain et de contributions écrites, les outils suivants ont été élaborés : la synthèse de la revue à mi-parcours proprement dite, le tableau de bord stratégique (annexe 1), le tableau de bord opérationnel (annexe 2) ; le tableau de bord financier (annexe 3).

QUESTIONNEMENT SUR LE PIC SENEGAL / LUXEMBOURG

Questionnement sur le contexte et la justification du PIC

5. La revue à mi-parcours a permis de mieux saisir l'intérêt et la pertinence d'une démarche programmatique. Celle-ci constitue une référence commune et cohérente pour le dialogue stratégique entre les deux pays. A terme, le PIC doit constituer pour les centres de responsabilité, le cadre unique de *planification* et d'*identification* de la coopération. Il s'agit également d'un cadre évolutif qui doit pouvoir apprendre de l'expérience. Pour cela, il doit être alimenté en informations pertinentes sur la mise en œuvre du PIC et ses impacts. Les outils proposés (tableaux de bords) doivent être « vivants » et permettre d'instaurer une dynamique entre l'opérationnel et le stratégique.

Questionnement sur le cadre général du PIC

6. Cette partie du PIC pourrait être actualisée en intégrant de manière plus élaborée l'évolution des contextes politiques nationaux et internationaux : référence aux objectifs de développement de l'ONU pour le millénaire ; prise en compte et articulation aux indicateurs du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, amélioration du système de gestion des finances publiques, harmonisation des procédures (traité de Cotonou et déclaration de Rome), évolution des politiques sectorielles.

Questionnement sur les principes d'orientation

7. La prise en compte des principes d'orientation du PIC dans les interventions de la Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg est assez *satisfaisante*. Cela est particulièrement le cas pour ce qui concerne l'amélioration de la concertation entre les deux gouvernements. Il ressort également de la revue que le niveau d'application du principe d'« appropriation » par les bénéficiaires et acteurs locaux, est satisfaisant dans les secteurs de la santé et de l'accès à l'eau, et que la compréhension, par les acteurs impliqués dans ces secteurs, de l'importance d'un renforcement des stratégies liées à ce principe est bonne.

8. Certaines limites ont cependant pu être constatées. Il s'agit :

- (i) du cloisonnement des interventions lié à l'approche projet,
- (ii) des difficultés à diffuser certaines « bonnes pratiques » à des échelles nationales ou sous-régionales ;
- (iii) du déséquilibre entre zones de concentration géographique.

Une question est également apparue concernant l'intégration ou non de la région de Matam (anciennement rattachée à la région de Saint-Louis) dans le cadre d'intervention géographique du PIC.

Questionnement sur les modalités d'intervention

9. La modalité dominante est la *coopération bilatérale* (plus de 60%), exécutée, pour la partie luxembourgeoise, par Lux-Development. Si les projets / programmes en cours ne connaissent pas de difficultés majeures, la revue à mi-parcours a permis d'identifier certaines préoccupations :

- (i) l'absence d'évaluation externe et un déficit en évaluations internes ;
- (ii) les difficultés à apprécier les résultats et l'impact de certaines interventions faute d'études préalables et de base de données ;
- (iii) l'importance d'un accompagnement « soft » pour une appropriation et une durabilité effectives des interventions.

10. Les projets et programmes exécutés à partir des modalités bilatérales ou multilatérales connaissent également des lenteurs dans le démarrage, provoquant des décalages entre engagements et déboursements.

11. Enfin, la diversité et la richesse des expériences relevant de la « coopération décentralisée » et de l'« assistance technique » (qui n'est pas mentionnée explicitement dans le PIC) pourraient être davantage capitalisées et valorisées. On soulignera également que la coopération au niveau des Municipalités est très peu développée, malgré l'intérêt manifesté par certaines collectivités locales sénégalaises.

Questionnement sur les grands axes du PIC

Contribution à la réduction de la pauvreté

12. Il ressort nettement de la revue à mi-parcours que l'ensemble des interventions contribue effectivement à la réalisation des objectifs du DSRP, et plus particulièrement à son objectif stratégique n°2, de renforcement des capacités et de promotion des services de base (88 %).. Cette contribution peut être évaluée financièrement (21 millions € de 2002 à 2006, pour l'objectif stratégique n°2) et à travers certains indicateurs sociaux.

13. La revue à mi-parcours fait cependant ressortir certains constats :

- (i) l'impact des interventions sur la pauvreté ne peut être précisément évalué en l'absence d'études socio-économiques ;
- (ii) le ciblage géographique du PIC est déséquilibré en faveur des régions de Thiès et de Dakar ;
- (iii) il y a un renversement du rapport rural / urbain au profit de l'urbain dans les dernières années ,
- (iv) la prise en compte des groupes vulnérables dans les interventions n'est pas systématique.

Priorité aux secteurs sociaux

14. Cette option est bien prise en compte. 95 % des interventions concernent les secteurs prioritaires du PIC : éducation / formation (52%), santé (20%), eau (13%), interventions transversales (10%).¹

15. Concernant la prise en compte des besoins des groupes les plus vulnérables, on constate que les jeunes et les femmes sont les principaux bénéficiaires des interventions (tableau de bord stratégique partie 3 « ciblage et synergie » en annexe 1).

Thématiques transversales

16. Au cours de l'exercice, il est ressorti que les approches sectorielles n'empêchaient pas la prise en compte et l'intégration d'autres secteurs (exemple de l'assainissement dans les secteurs de la santé et de l'hydraulique). Cette volonté d'« ouverture » ne se traduit pas, pour le moment, par des synergies entre interventions même si de nombreuses possibilités se sont révélées réalisables.

17. Concernant les thématiques transversales, certaines (gouvernance, genre) sont davantage prises en compte que d'autres (environnement, transfert de savoir-faire). D'une manière générale, la revue à mi-parcours a permis de constater que ces thématiques n'ont pas été intégrées systématiquement lors de la formulation des projets et programmes et qu'aucun outil ne permet, à l'heure actuelle, d'évaluer dans quelle mesure elles sont prises en compte.

18. Certaines bonnes (ou mauvaises) pratiques ont cependant pu être identifiées. Les expériences « modèles » menées dans les secteurs de l'assainissement (UGOM) et de l'hydraulique villageoise (ASUFOR) tendent à prouver que la prise en compte de la thématique « bonne gouvernance, citoyenneté, démocratie locale et décentralisation » est une des conditions *sine qua non* de réussite et de durabilité des interventions.

Les domaines d'interventions du PIC

Education, formation et intégration socioprofessionnelle

19. La coopération entre les deux pays a été particulièrement active dans le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Les deux autres sous-secteurs visés, font pour le moment l'objet de partenariats avec la société civile, pour l'éducation non formelle; et d'une requête multi-bi, pour la petite enfance.

20. La contribution à l'ETFP est évaluée à plus de 13 millions d'euros pour la période couverte par le PIC, avec comme résultats :

- (i) la participation au Programme Décennal de l'Education et de la Formation – PDEF dans les régions de Thiès, de Matam et de Saint-Louis,
- (ii) l'application concrète de la nouvelle politique d'ETFP ;
- (iii) la formation et l'intégration socioprofessionnelle de plus de 100 jeunes sénégalais par an à travers le soutien au système et aux activités de formation de structures de formation associative (Ecopole ouest-africaine d'Enda tiers-monde, CIFOP de Mboro).

21. Ces résultats positifs ne vont pas sans préoccupation : risque de cloisonnement lié à l'approche de type « projet » ; suivi renforcé des innovations de la nouvelle politique d'ETFP ; non-reconnaissance des structures associatives expérimentées et fiables d'ETFP (exemple du CIFOP).

Santé

22. Egalement diversifiées et en cohérence avec la politique sectorielle, les interventions dans le secteur de la santé ont permis d'atteindre des résultats appréciables concernant la lutte contre la bilharziose et le paludisme dans la région de Saint-Louis. La coopération entre les deux pays a également participé au relèvement du taux de couverture vaccinale au Sénégal (celui-ci passant en quelques années de 40-45 % à 80 %), et au renforcement du dispositif de santé mis en place par la Mairie de Dakar pour une prise en charge médicale de qualité des personnes les plus vulnérables.

¹ Cette estimation ne prend en compte ni les partenariats entre ONG luxembourgeoises et sénégalaises, ni l'assistance technique.

23. Certaines leçons sont également apparues lors de l'exercice et en particulier:
- (i) l'ampleur et la complexité de la lutte contre la bilharziose et le paludisme dans la région du fleuve Sénégal,
 - (ii) la pertinence de l'option stratégique « couple mère-enfant »,
 - (iii) l'impact et la durabilité des activités à caractère communautaire.

Accès à l'eau potable et à l'assainissement

24. Ce domaine d'intervention est le plus avancé de la coopération entre les deux pays. Il a permis d'atteindre des résultats appréciables, à fort impact social :

- (i) accès direct à l'eau potable pour 40.000 habitants de 188 villages des régions de Thiès et de Louga à travers la réalisation de 17 forages et réseaux d'adduction d'eau gérés de manière autonome,
- (ii) allègement des travaux domestiques pour environ 15.000 jeunes filles et femmes rurales,
- (iii) création de 186 emplois durables en milieu rural,
- (iv) accès à l'assainissement pour 1.114 foyers ruraux.

Cet apport a participé à une amélioration de la desserte en eau potable de 28,9% pour la région de Louga et de 28,3% dans la région de Thiès, soit une participation au niveau de la desserte en eau potable en milieu rural de 5% par rapport au taux national de 56% en milieu rural.

25. La revue à mi-parcours a cependant fait ressortir certaines préoccupations : l'absence ou la non-disponibilité de données relatives à l'impact sur les conditions de vie (santé, activités des femmes, etc..) ; un fort potentiel de développement local endogène qui reste encore à valoriser.

Autres domaines d'intervention

26. A travers la modalité multilatérale, d'autres approches sont expérimentées dans le cadre du PIC. Celles-ci posent la question de la pertinence d'approches purement sectorielles. Agir sur la pauvreté nécessite la prise en compte de nombreux déterminants. Cela peut se traduire par des approches transversales, multi-sectorielles ou pluri-sectorielles.

Questionnement sur la programmation et le suivi du PIC

27. Il ressort, de cet exercice, la nécessité d'une meilleure articulation entre, d'une part, les cycles opérationnels de projet et de programme et, d'autre part, le processus du PIC et l'enrichissement possible du suivi et du dialogue stratégique par une meilleure prise en compte de la Coopération décentralisée et de l'Assistance technique.

Questionnement sur les engagements des deux gouvernements

28. Même si les engagements ont été, dans l'ensemble, respectés, la revue à mi-parcours a fait émerger deux préoccupations :

- (i) une certaine lenteur dans les procédures et dans les déboursements réalisés,
- (ii) la nécessité de mieux coordonner et mettre en cohérence les interventions du PIC avec les politiques et les autres interventions de réduction de la pauvreté.

Questionnement sur la planification financière

29. La planification financière a été réalisée dans le cadre de la formulation d'interventions spécifiques. Cela explique les déséquilibres constatés d'une année à l'autre. Du fait de phases de démarrage lentes, le rythme des déboursements ne concorde pas toujours avec celui des engagements.

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS

30. Cette revue a été un exercice utile et positif : contribution des acteurs à la réflexion et au dialogue stratégique, élaboration d'outils de suivi stratégique, bilan et proposition de recommandations aux décideurs :

31. A l'issue de ce travail d'analyse, une série de propositions est faite ci-dessous. Elle reflète les discussions et les réflexions des acteurs qui ont été impliqués dans le processus de revue à mi-parcours. La pertinence de ces propositions devra être débattue lors de la Commission de Partenariat.

Proposition de recommandation n°1 : renforcer le dialogue stratégique entre les deux pays (harmonisation des procédures de coopération au développement, amélioration du système de gestion des finances publiques)

Proposition de recommandation n°2 : intégrer la région de Matam dans le cadre géographique du PIC

Proposition de recommandation n°3 : renforcer des synergies internes et externes entre les interventions de la Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg (cadre de concertation thématique ou géographique, renforcement de l'évaluation, de la capitalisation et de la diffusion des expériences)

Proposition de recommandation n°4 : améliorer les modalités d'exécution des interventions (systématisation des études préalables, approche participative renforcée, accompagnement soft)

Proposition de recommandation n°5 : travailler, à travers les interventions futures, à un rééquilibrage du rapport urbain / rural

Proposition de recommandation n°6 : renforcer la prise en compte des thématiques transversales dans les interventions (intégration systématique lors de la formulation, élaboration d'outils de suivi-évaluation)

Proposition de recommandation n°7 : affiner les stratégies dans les domaines d'intervention sur la base des leçons apprises (renforcement et extension pour la santé et l'hydraulique ; décloisonnement, suivi-évaluation stratégique et reconnaissance du CIFOP pour l'éducation et la formation)

Proposition de recommandation n°8 : développer la modalité de coopération entre collectivités locales sénégalaises et luxembourgeoises

Proposition de recommandation n°9 : articuler davantage les programmations stratégiques et opérationnelles (mise en place d'un groupe technique de suivi du PIC chargé de l'articulation entre opérationnel et stratégique)

32. L'objectif de l'exercice de revue à mi-parcours était de mieux articuler les niveaux « stratégique » et « opérationnel », de faire en sorte que le premier se nourrisse du second. Il s'agit maintenant de faire en sorte que cette dialectique se poursuive et que les décisions prises au niveau stratégique puissent se traduire concrètement au niveau opérationnel.

I. INTRODUCTION

La coopération au développement entre la République du Sénégal et le Grand-Duché de Luxembourg a débuté en 1987, avec la participation au projet de rénovation et d'extension de l'hôpital régional de Saint-Louis, en partenariat avec la Commission Européenne. Elle a pris forme, à partir de 1993, avec l'entrée du Sénégal dans le groupe des pays partenaires privilégiés de la coopération luxembourgeoise.

Des évolutions importantes ont ensuite marqué cette coopération, avec la signature d'un accord général de coopération en 1998 et l'ouverture, à Dakar, d'une Mission de Coopération du Grand-Duché de Luxembourg en 2001.

En 2002, la coopération entre les deux pays a enregistré une innovation dans sa conduite, en se dotant d'un Programme Indicatif de Coopération (PIC). Celui-ci a été adopté en avril 2002 au Luxembourg, à l'occasion de la première Commission de Partenariat entre les deux pays. Le PIC couvre la période 2002-2006 et constitue un cadre programmatique à long terme, favorisant une meilleure cohérence avec les priorités du Sénégal – dont le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) est le principal cadre de référence – et avec la politique de coopération au développement du Luxembourg.

La coopération bilatérale entre les deux pays se traduit par des projets et des programmes de développement visant à lutter contre la pauvreté sur plusieurs fronts et dans le cadre d'actions intégrées. Elle se concentre sur l'axe Dakar - Saint-Louis, avec comme secteurs d'intervention :

- l'éducation, la formation professionnelle et l'insertion socioprofessionnelle ,
- la santé ,
- l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Ces interventions sont renforcées par des partenariats avec les agences onusiennes et les organisations de la société civile.

L'enveloppe financière annuelle mise à la disposition du PIC par le Grand-duché de Luxembourg, pour toutes les composantes de son appui, se chiffre à 5,13 millions d'euros (3,35 milliards de FCFA) ; montant indicatif susceptible d'augmenter de 10% par an au cours des cinq années programmées.

Comme le stipule le point 4.3 du PIC Sénégal – Luxembourg, « l'évaluation conjointe du PIC se fera à deux moments : à *mi-parcours*, pour un bilan approfondi et l'adoption d'éventuelles mesures de réorientation des actions du PIC ; à la fin de la période pour un bilan conjoint ». C'est dans ce sens que lors de la 2^{ème} commission de partenariat, tenue le 26 juin 2003 à Dakar, les deux

Gouvernements ont décidé de consacrer la prochaine rencontre de ce type à l'examen de la revue à mi-parcours du PIC, bilan approfondi de la coopération entre les deux pays.

Cette revue à mi-parcours a trois objectifs principaux :

- apprécier les différents aspects du Programme Indicatif de Coopération, en rapport avec l'objectif global de lutte contre la pauvreté « fil conducteur pour toutes les interventions de la Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg » ;
- identifier les pratiques qui ont permis de contribuer le plus effectivement à la réalisation des objectifs de la coopération entre les deux pays et proposer des outils pour un suivi opérationnel, stratégique et financier du PIC ;
- alimenter le dialogue stratégique sur la coopération au développement entre les deux pays et aider à la formulation de recommandations communes précises dans la perspective de l'élaboration du 2^{ème} PIC.

La revue a donc pour vocation de faire progressivement évoluer les pratiques de la coopération entre les deux pays en fonction des leçons apprises par l'expérience et de mieux intégrer celles-ci au cadre programmatique stratégique que constitue le PIC.

II. METHODOLOGIE ET DEROULEMENT

Après consultations des principaux responsables et acteurs de la Coopération sénégaloluxembourgeoise, une méthodologie a été élaborée et mise en œuvre.

2.1 Méthodologie

Il s'agissait dans un premier temps de définir le sens et les objectifs de cet exercice :

- a. L'objectif de la revue à mi-parcours est de s'assurer que la coopération entre le Sénégal et le Luxembourg contribue bien aux objectifs de réduction de la pauvreté du Sénégal, et cela de la meilleure manière possible. La revue est donc un exercice conjoint, menée par le Ministère de l'Economie et des Finances (DCEF) en charge de la coordination de la Coopération au développement et de la réduction de la pauvreté, en collaboration avec le Ministère des Affaires étrangères luxembourgeois (représenté par la MCL) ;
- b. L'exercice de revue à mi-parcours n'est qu'une étape d'un processus plus global et sur le long terme de coopération et de dialogue entre deux pays. Il ne s'agit pas de « bouleverser » le cadre de coopération existant, mais de le rendre plus cohérent et plus efficace. Ainsi, le bilan doit être suivi d'un processus de réflexion en commun sur la manière d'améliorer les pratiques pour que la contribution du Luxembourg soit la plus efficace possible et ait l'impact maximum ;
- c. La revue à mi-parcours est un exercice stratégique qui part d'un examen détaillé des interventions mais qui va au-delà, qui les dépasse et les transcende. Il s'agit à travers la revue, non pas d'analyser individuellement les projets et programmes, mais de poser les problèmes et les thèmes qui leur sont communs et qui ont une valeur plus stratégique qu'opérationnelle. Cela implique ensuite la réalisation d'une nouvelle articulation au niveau opérationnelle. Les recommandations qui seront faites lors de la troisième Commission de partenariat sur la base de la revue devront ensuite être examinées au niveau de chaque projet.

A partir de ces objectifs, il a été proposé un questionnement autour des aspects suivants :

- l'examen du PIC dans le cadre général de la politique développement du Sénégal avec une attention spécifique apportée à l'appréciation de son impact sur la réduction de la pauvreté, objectif central de la stratégie de développement du Sénégal,
- l'examen du PIC dans ses composantes et priorités sectorielles,
- l'examen du PIC dans ses effets et impacts sur les thèmes transversaux que sont le genre, le développement durable, la bonne gouvernance et le transfert de savoir-faire.

Dans le cadre des discussions de synthèse, ces trois niveaux ont été ré-organisés pour les ajuster plus précisément avec les parties qui forment le document PIC.

2.2 Dérroulement

Initié à partir de mi-novembre 2003, l'exercice de revue à mi-parcours a été coordonné par la Direction de la Coopération Economique et Financière du Ministère de l'Economie et des Finances de la République du Sénégal, en collaboration avec la Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar (MCL), représentant la Direction de la Coopération (DC) du Ministère des Affaires Etrangères luxembourgeois. Cet exercice de revue à mi-parcours a également impliqué :

- les principaux responsables et acteurs de la Coopération Sénégal - Luxembourg (groupe 1 en annexe) : les directions nationales sectorielles du Sénégal en charge de la mise en œuvre ou du suivi des interventions du Luxembourg, les directeurs de projets nationaux, les conseillers techniques (CTP) de ces projets et les représentants des agences d'exécution locales, internationales ou luxembourgeoise ;
- les partenaires directs et indirects de la Coopération Sénégal - Luxembourg (groupe 2 en annexe) : acteurs institutionnels ou non-institutionnels, représentants des intérêts des bénéficiaires des projets.

Dans un premier temps, la démarche a consisté à rencontrer les membres du groupe 1 pour avoir un échange de vue sur la manière de réaliser la revue à mi-parcours du PIC et pour élaborer une méthodologie sur la base des expériences et des propositions recueillies². Un cadre de questionnement, résultat de cette première consultation, a été proposé et validé lors d'une réunion de restitution et de briefing (tenue le 9 décembre 2003) à laquelle étaient invités les membres du groupe 1. Lors de cette réunion, les objectifs, la méthodologie, les outils et l'agenda de la revue à mi-parcours ont été exposés, discutés et validés (compte rendu en annexe 9).

Le travail a été centré sur un cadre de questionnement commun qui a été soumis aux principaux acteurs intervenants, à divers titres, dans la formulation et la mise en œuvre des interventions de la coopération entre le Sénégal et le Luxembourg. Un secrétariat technique (composé de la DCEF et de la MCL) a été mis en place pour faciliter le suivi de l'exercice et réaliser le travail de synthèse.

Le processus a connu quelques perturbations au début de l'année 2004 et la deuxième réunion prévue – dont l'objectif était la restitution des contributions – a été ajournée. Il a été alors décidé de mettre en place un système de conférence électronique, moins contraignant pour les participants à

² Cette étape a été conduite, du 6 au 12 novembre 2003, avec l'appui de M. Thierry Paccoud, collaborateur du MAE luxembourgeois pour la mise en place d'un système de suivi-évaluation.

l'exercice. Pour animer ce forum, un support, intitulé « la lettre de la revue », a été créé par le secrétariat technique.

Parallèlement, le secrétariat technique a proposé que l'expertise interne au PIC soit mobilisée pour les rencontres avec les membres du groupe 2. Deux missions de terrain ont ainsi pu être menées dans les régions de Louga, de Saint-Louis et de Thiès, avec l'appui d'Enda tiers-monde (annexe 6).

Sur la base de la documentation existante, des contributions écrites et des rapports de mission, le secrétariat technique a élaboré les documents suivants :

- la synthèse de la revue à mi-parcours ;
- le tableau de bord stratégique, reprenant les éléments de la revue concernant la conformité du PIC par rapport aux objectifs de réduction de pauvreté et aux programmes sectoriels du Sénégal (annexe 1) ;
- le tableau de bord opérationnel, reprenant les conclusions de travail sur la mise en œuvre du PIC (annexe 2) ;
- le tableau de bord financier, bilan de l'exécution financière du PIC (annexe 3).

Les membres du groupe 1 ont reçu, discuté et validé ces propositions lors d'une dernière réunion le 2 avril 2004. Une version provisoire a été finalisée et envoyée aux responsables politiques des deux pays, le 9 avril 2004, soit dix jours avant la troisième commission de partenariat entre le Sénégal et le Luxembourg.

III. QUESTIONNEMENT SUR LE PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION (PIC) SENEGAL / LUXEMBOURG

Cet exercice a permis de passer en revue les différentes composantes du Programme Indicatif de Coopération, signé le 11 avril 2002 entre la République du Sénégal et le Grand-Duché de Luxembourg, de procéder ainsi à un bilan approfondi et de proposer d'éventuelles mesures de réorientation, à discuter lors de la Commission de Partenariat.

3.1 Questionnement sur le contexte et la justification du PIC

Le contexte de la coopération entre le Sénégal et le Luxembourg a sensiblement évolué. Certaines interventions sont arrivées à leur terme (secteurs de la santé et de l'eau), d'autres ont démarré depuis la signature et la mise en œuvre du PIC, ou sont à l'état de requête.

Il s'agit de procéder à une *analyse stratégique approfondie* des résultats et acquis des projets et des programmes passés pour déterminer des stratégies pour le deuxième Programme Indicatif de Coopération, dont la signature devrait intervenir en 2006. Dans ce sens, la revue à mi-parcours a permis de faire ressortir l'intérêt d'une démarche programmatique :

- l'approche programmatique est appréciée par l'ensemble des partenaires. Elle découle d'une démarche commune et de la reconnaissance qu'il faut mettre plus de cohérence dans la coopération entre les deux pays. Elle apporte une référence dans le dialogue stratégique entre les deux pays comme dans la mise en œuvre opérationnelle des interventions. A terme, le PIC doit constituer pour les centres de responsabilité, le cadre unique de *planification* et d'*identification* de la coopération,
- l'approche programmatique ne se décrète pas mais s'organise progressivement. Le premier PIC a construit sur l'existant en matière de coopération et demande maintenant, quelques années plus tard, à s'ajuster au nouveau contexte de la stratégie de développement du Sénégal,
- l'approche programmatique permet d'apprendre de l'expérience car c'est un cadre évolutif. Le PIC est l'instrument du dialogue stratégique et en même temps, de sa traduction en opérations,
- pour qu'elle soit effective, l'approche programmatique doit être alimentée de manière régulière, voire permanente, en informations pertinentes sur la mise en œuvre du PIC et ses impacts. La revue contribue à cette alimentation, mais elle n'en est qu'un élément. Cette question n'a pas été prise en compte dès le démarrage du PIC et, après deux années, la « mise à plat » des interventions et l'élaboration d'outils de suivi (tableaux de bord en annexe) se sont révélées être un processus long et complexe, mais véritablement utile.

3.2 Questionnement sur le cadre général du PIC

Cette partie du PIC devrait être actualisée pour tenir compte de l'évolution des contextes politiques nationaux et internationaux. Il s'agit essentiellement d'intégrer au PIC de manière plus explicite :

- l'articulation du PIC aux objectifs de développement de l'ONU pour le millénaire ;
- la prise en compte et l'articulation aux indicateurs du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté ;
- les réformes institutionnelles opérées par le Sénégal pour l'amélioration du système de gestion des finances publiques intégrant l'élaboration d'un cadre de dépenses à moyen terme ;
- l'harmonisation des procédures préconisée par l'Accord de Cotonou et la Déclaration de Rome sur l'harmonisation ;
- l'évolution des politiques sectorielles, particulièrement dans les secteurs de la santé et de l'éducation (2^{ème} phase du PDEF et du PDIS) ;
- l'évolution globale de la politique de coopération au développement des deux pays.

Il est proposé que les services compétents des deux pays prennent en considération ces éléments lors de la formulation du deuxième PIC.

3.3 Questionnement sur les grandes lignes d'orientation du PIC

Cette partie constitue la substance même du PIC. Elle détermine à la fois les principes, les modalités, les grands axes et les domaines d'intervention du PIC.

3.3.1 les principes d'orientation

Les principes d'orientation du PIC sont au nombre de quatorze. Dans l'ensemble, le niveau de prise en compte des principes d'orientation est *assez satisfaisant* (comme le montre le tableau de bord stratégique, partie 1). Certaines leçons ont pu être tirées de la revue à mi-parcours pour une meilleure prise en compte de ces principes :

- la concertation entre les deux gouvernements liée à la tenue régulière de commission de partenariat et de séances de travail associant les agences d'exécution, s'est bien améliorée ; cette tendance a été renforcée par l'exercice de revue à mi-parcours ;
- le niveau d'application du principe d'« appropriation » par les bénéficiaires et acteurs locaux est satisfaisant dans les secteurs de la santé et de l'accès à l'eau, et l'importance d'un renforcement des stratégies liées à ce principe pour certaines interventions est bien comprise (mobilisation sociale, instances de concertation, modalité d'exécution nationale) ;

coopération bilatérale (plus de 60%). Les interventions relevant de cette modalité ont toutes été formulées et exécutées par Lux-Development, conformément aux procédures décrites dans le PIC.

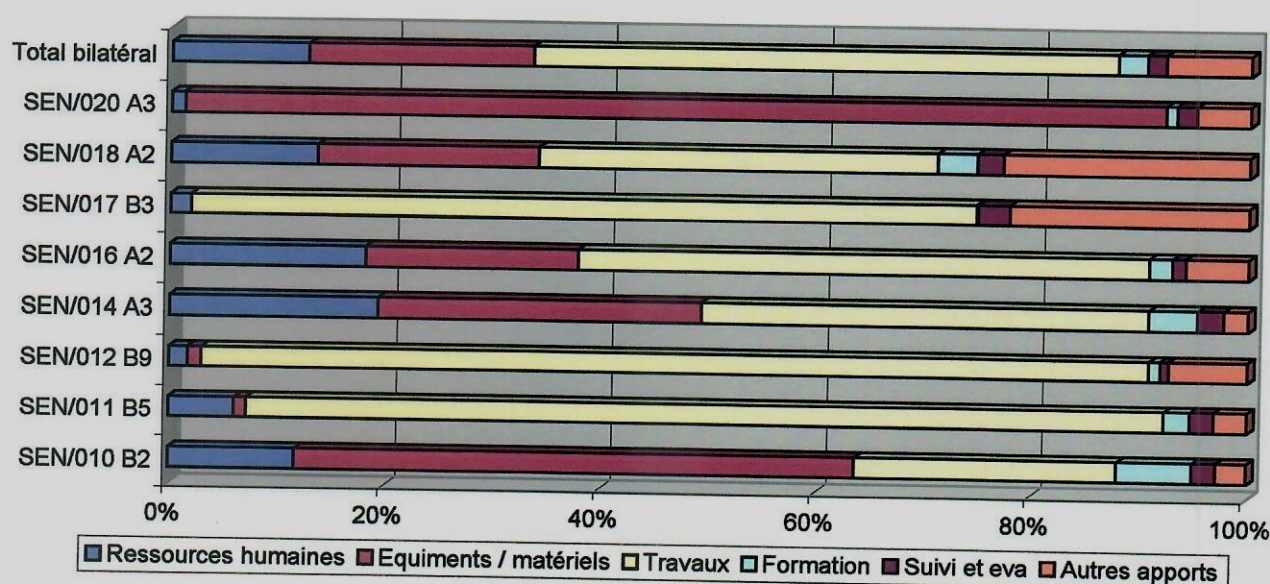
On soulignera cependant que, depuis 2000, aucune évaluation externe n'a été initiée par les deux gouvernements. De même, une seule évaluation a été conduite par Lux-Development. Elle concernait le projet SEN/010. Même si une autre, concernant l'hydraulique villageoise, est programmée pour les mois à venir, il est important que cet aspect soit bien pris en compte – chaque intervention bilatérale devant faire l'objet de deux évaluations (une à mi-parcours, l'autre à la fin du projet). Il est également important que ces évaluations internes intègrent les différentes composantes sectorielles et thématiques du PIC.

D'une manière générale, les projets et programmes exécutés selon ces modalités d'exécution se déroulent sans problème majeur. Seule l'exécution du projet SEN/017 a connu de véritables difficultés dans sa mise en œuvre, entraînant d'importants retards. Ces difficultés auraient pu être évitées grâce à une meilleure coordination institutionnelle. Une des leçons apprises de cette situation est la nécessité de mettre en place, dès le démarrage des projets, une instance de concertation réunissant les centres de responsabilité concernés.

Deux autres leçons essentielles émergent de la revue sur ce point :

- la conduite systématique d'études préalables, et la constitution de base de données avant la mise en œuvre des activités, facilitent le suivi-évaluation stratégique des interventions. L'expérience menée à Kébémér (étude ECOLOC) est un exemple à partager dans ce sens. Les outils statistiques existants (base de données de la DPS – ESAM I et II, ou des collectivités locales) pourraient également être davantage pris en compte pour apprécier

Graph 3 : répartition des dépenses - bilatéral (PIC Senlux)

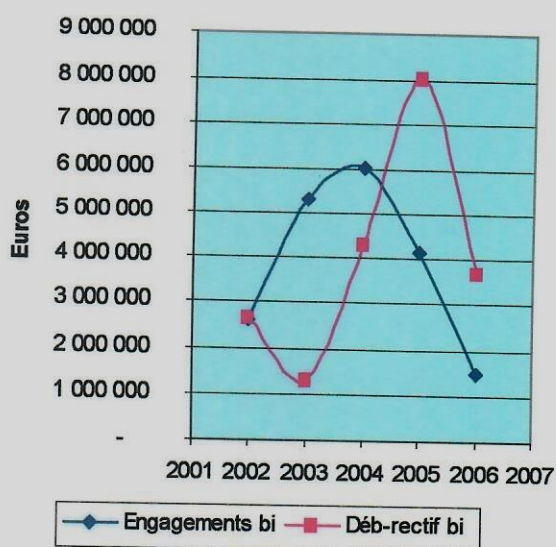


- l'impact des différentes interventions ;
- L'appropriation effective par les bénéficiaires et partenaires et la durabilité des projets/ programmes initiés dépendent en grande partie de la mise en œuvre d'approches participatives (mobilisation sociale, transfert de savoir-faire, etc...). L'approche HIMO, expérimentée par le gouvernement du Sénégal en collaboration avec le BIT et avec l'appui du Luxembourg, est exemplaire en la matière. L'appropriation et la durabilité sont facilitées par la prise en compte en terme d'activités de l'accompagnement « soft ». L'analyse financière fait ressortir une nette prédominance des composantes « construction » et « équipements » (voir graphique n°3), au détriment de la formation et du suivi-évaluation.

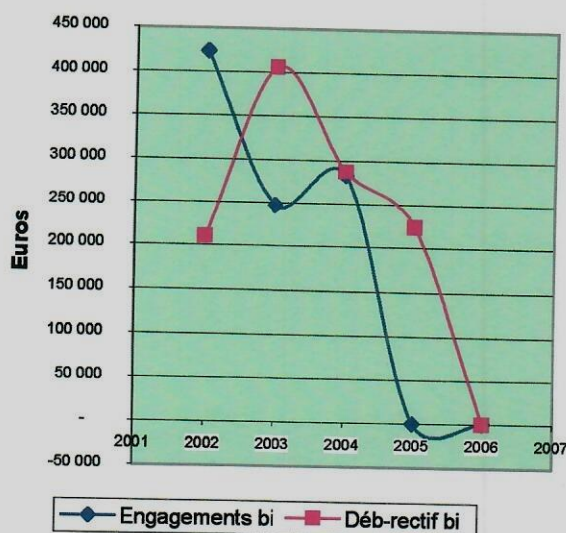
L'analyse financière montre également que les déboursements concernant la coopération bilatérale n'ont pas été totalement conformes aux engagements pris, à travers les documents de projet. Cela est essentiellement lié aux lenteurs enregistrées lors du démarrage en 2002, de différents projets / programmes (SEN/014, SEN/016, SEN/018). Comme le montre le graphique ci-dessous, cette situation devrait être corrigée en 2005, par une replanification des moyens.

Les interventions exécutées dans le cadre de la *coopération multilatérale* ont connu également des lenteurs dans leur démarrage. Ce retard a été rattrapé en 2003. La programmation devrait se poursuivre normalement d'ici la fin du PIC en 2006.

Graph 4 : rapport engagement/déboursement/rectification bi



Graph 5 : Rapport engagement/déboursement/rectification multi-bi



Concernant la troisième forme intitulée dans le PIC « coopération décentralisée », celle-ci représente environ 20% des moyens programmés. Elle est riche et diversifiée (appui direct à la société civile, partenariat entre ONG luxembourgeoises et sénégalaises, fonds micro-projet). Bien que ses résultats et son impact soient plus difficiles à apprécier, les outils de suivi, élaborés dans

le cadre de la revue, en tiennent compte. Ces outils devraient être complétés, en particulier concernant les partenariats entre ONG luxembourgeoises et sénégalaises.

D'autre part, la coopération au niveau des Municipalités (ou plus généralement des Collectivités locales) – qui devait être encouragée dans la mise en œuvre du PIC – est très peu développée entre les deux pays. Cette possibilité de coopération a, plusieurs fois, été évoquée par les collectivités locales sénégalaises, rencontrées dans le cadre de la revue à mi-parcours.

Enfin, on soulignera que la modalité d'intervention « assistance technique » n'est pas prise en compte dans le cadre du PIC, alors qu'elle représente une part non négligeable des moyens engagés.

3.3.3 les grands axes du PIC

3.3.3.1 contribution à l'objectif global de réduction de la pauvreté

Le Programme Indicatif de Coopération définit la réduction de la pauvreté comme l'objectif global, le *fil conducteur* de toutes les interventions de la Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg.

Pour juger de sa contribution à la réduction de la pauvreté, les interventions ont été rapportées à la fois au Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, qui constitue le cadre de référence dans ce domaine au Sénégal, et aux objectifs de développement de l'ONU pour le millénaire, ratifiés par les deux gouvernements.

Il ressort très nettement de cette analyse (voir tableau de bord stratégique, partie 2 en annexe 1) que l'ensemble des interventions réalisées dans le cadre du PIC contribue, d'une manière ou d'une autre, à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Par rapport au DSRP, les interventions réalisées dans le cadre du PIC contribuent essentiellement à l'objectif stratégique n°2, de renforcement des capacités et de promotion des services de base (88 % des interventions).

Cette concentration illustre bien l'option prise d'appuyer en priorité les secteurs sociaux. Une analyse plus fine fait également ressortir une contribution indirecte aux autres objectifs stratégiques du DSRP : au premier de « création de richesse dans un cadre macroéconomique sain » par la création d'emplois durables ; au troisième de « prise en compte des groupes vulnérables », par l'orientation des activités vers ces bénéficiaires particuliers.

Cette contribution du PIC à la réduction de la pauvreté peut être évaluée :

- financièrement : contribution à hauteur de 21 millions d'euros à l'objectif stratégique n°2 pour la période 2002-2006 ;

- en terme d'indicateurs : amélioration des conditions de santé et d'hygiène des 80.000 habitants de Richard-Toll (baisse du taux de prévalence de la bilharziose de 18 points dans cette localité), participation à l'amélioration de la desserte en eau potable dans les régions de Thiès et de Louga (198 villages, 40.200 personnes), création de 264 emplois durables, etc...

Cette contribution pourra être évaluée de manière plus précise lorsque les indicateurs du DSRP seront définitivement validés.

Les interventions ayant pour cadre le PIC, peuvent également être rapportées aux objectifs de développement du millénaire. La plupart d'entre elles s'inscrivent dans l'ODM n°8 « mettre en place un partenariat mondial pour le développement » - en rapport avec la composante « en coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes ».

Pour le reste, le PIC participe aux ODM relatifs à la santé (n°4, 5 et 6) et à l'accès à l'eau potable (n°7).

A l'issue de la revue, certaines questions se posent cependant par rapport à la cohérence et à la pertinence de certaines interventions vis-à-vis de la stratégie de réduction de la pauvreté :

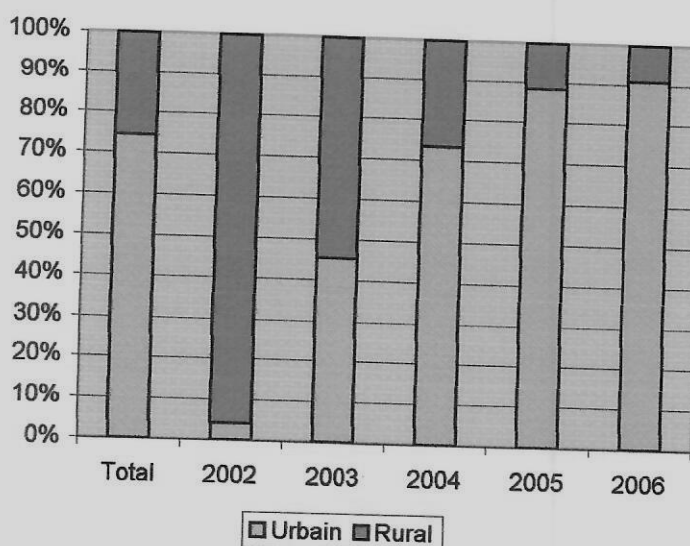
- l'absence d'études socioéconomiques préalables sur la pauvreté ne permet pas d'évaluer de manière précise l'impact des interventions du PIC sur la pauvreté ;

- l'analyse financière du ciblage géographique montre une prédominance des interventions dans des régions relativement « moins pauvres » (Thiès et Dakar) que d'autres ; les impacts de ces interventions sont donc moins

immédiatement directs et doivent faire l'objet d'une étude plus fine allant au-delà de la géographie de la pauvreté ;

- Il apparaît également de manière nette, une réorientation des interventions vers les centres urbains. Le rapport urbain / rural se trouve de 2002 à 2006 inversé³ ;

Graph 6 : évolution du rapport rural / urbain



³ Cette tendance est cependant à nuancer. En effet, elle est liée en grande partie aux interventions dans le secteur de l'éducation et de la formation. Or, celles-ci, même si elles ont pour cadre premier des centres

- la prise en compte des groupes les plus vulnérables n'est pas toujours intégrée comme « condition de réalisation » et même si cela est le cas, cet aspect n'est pas toujours bien connu et maîtrisé par les acteurs et partenaires.

Ces questions mériteraient certainement d'être davantage approfondies, en tenant compte de l'importance du péri-urbain au Sénégal, de la dimension nationale et des effets de levier possibles de certaines interventions.

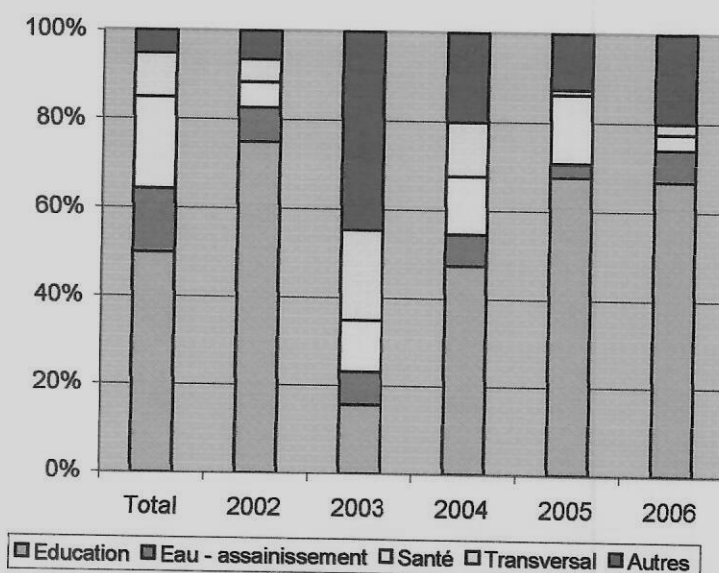
3.3.3.2 la priorité donnée aux secteurs sociaux

L'option de donner la priorité aux secteurs sociaux a bien été prise en compte dans le PIC jusque là.

Graph 7 : évolution sectorielle du PIC Senlux

Ainsi, 88 % des interventions en cours concernent ces secteurs : éducation / formation (52%), santé (20%), eau (13%), transversal (10%).⁴

Dans le secteur de l'éducation et de la formation, le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est très largement dominant. Cette option fait suite au dialogue stratégique initié



dans ce secteur lors d'une mission d'identification conduite en 2000 par le MAE luxembourgeois. Il s'agit de contribuer, à travers la mise en œuvre de la nouvelle politique d'ETFP du Sénégal, à l'intégration socio-économique des jeunes sénégalais et au développement économique du Sénégal.

Concernant la prise en compte des besoins des groupes les plus vulnérables, on constate que les jeunes et les femmes sont les principaux bénéficiaires des interventions de la coopération luxembourgeoise (tableau de bord stratégique partie 3 « ciblage et synergie » en annexe 1).

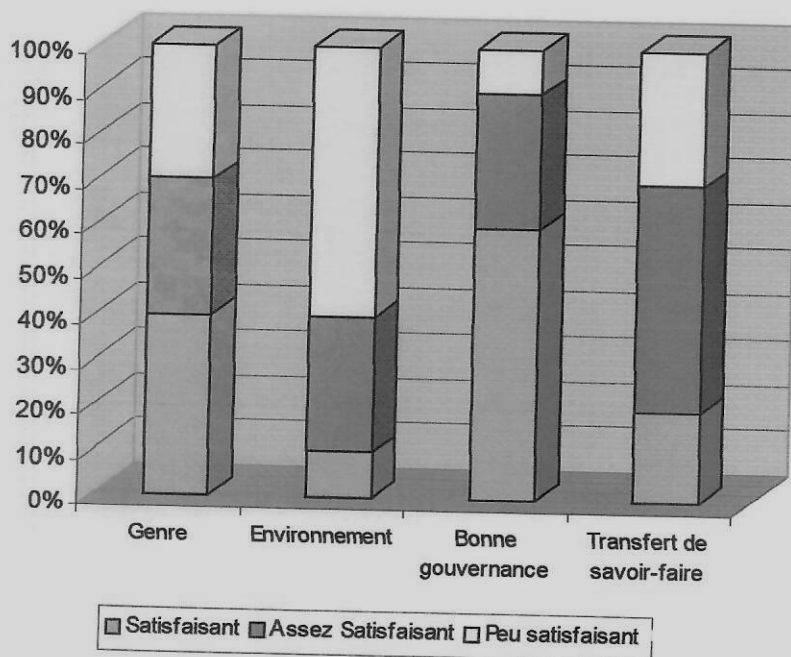
urbains, intègrent des composantes rurales dans l'offre de formation. Aussi s'adressent-elles à des publics de centres urbains secondaires, où les activités rurales et urbaines sont étroitement liées (notion de « rurbanité », spécifique aux villes périphériques ouest-africaines).

⁴ Cette estimation ne prend en compte ni les partenariats entre ONG luxembourgeoises et sénégalaises, ni l'assistance technique.

3.3.3.3 la prise en compte de thématiques transversales

D'une manière générale, les interventions menées dans le cadre du PIC répondent de manière satisfaisante au soucis d'articulation entre secteurs. Ainsi, le secteur n'est pas posé comme un « ghetto » ou une « prison », il est pensé en inter-relation, en inter-action avec d'autres segments du développement. Des approches inter-sectorielles intéressantes ont ainsi été menées à partir

Graph 8 : prise en compte des thématiques transversales (PIC senlux)



des interventions dans le secteur de la santé (SEN/010) et de l'hydraulique (SEN/011 et SEN/012). Par contre, ces expériences, le plus souvent réussies, restent relativement cloisonnées, par rapport aux autres acteurs du développement. La revue à mi-parcours a permis d'identifier certaines possibilités de synergies autour des deux pôles intersectoriels (« eau – santé – assainissement », « éducation – formation – intégration socioprofessionnelle »). Une des leçons importantes de cette revue est que certains acteurs développent des activités ou des méthodes proches (voir

similaires) ou complémentaires à l'intérieur du PIC, de manière séparée. Des possibilités de synergie ont ainsi été identifiées lors de la revue.

Concernant la prise en compte des thématiques transversales spécifiques, certains acquis sont apparus lors de l'exercice de revue à mi-parcours. Il reste cependant de nombreuses insuffisances, surtout concernant l'environnement et le transfert de savoir-faire.

→ thématique « genre »

Même si elle n'est pas prise en compte de manière systématique, cette thématique fait l'objet de nombreux exemples intéressants qui pourraient être davantage partagés : discrimination positive au CIFOP pour un meilleur accès des filles à l'ETFP (SEN/017), implication des femmes dans la gestion des infrastructures hydrauliques (SEN/011, SEN/012) et la gestion des ordures à Richard-Toll (SEN/010), contractualisation de la parité homme/femme dans l'approche HIMO... L'intervention qui a certainement le plus de signification par rapport à cette thématique, est le programme d'appui aux centres d'enseignement technique féminin des régions de Saint-Louis et de Matam (SEN/018). En commençant à transformer ces centres, qui avaient la réputation d'être

des écoles ménagères (école *mbindaan*), les objectifs de formation et les paradigmes, rattachées à la « femme sénégalaise », ont également évolués. Un autre résultat intéressant est l'ouverture de ces structures de formation aux publics masculins, amorçant une « défiminsation » de l'économie familiale et sociale.

Dans de nombreux projets, il apparaît un risque majeur, celui d'une « participation symbolique » des femmes, particulièrement en milieu rural... Il ressort de la revue que la connaissance et l'analyse de l'environnement socioculturel, et en particulier les mécanismes de coopération et de partage de responsabilités entre les hommes et les femmes, sont indispensables à la mise en œuvre de projets qui aient un réel impact sur le genre.

→ thématique « environnement »

Même si cette dimension est essentielle dans la recherche d'un développement durable, peu d'interventions l'intègrent de manière spécifique. Les possibilités d'action figurant dans le PIC sont peu prises en compte : énergies alternatives ou renouvelables, mesures de protection et de restauration des écosystèmes.

La prise en compte de cette thématique est particulièrement importante pour les interventions faisant appel à des équipements dont les composants peuvent avoir un impact environnemental négatif, voir néfaste.

Certaines initiatives prouvent cependant des pré-dispositions pour une prise en compte plus systématique de l'environnement. Ainsi, les interventions dans les secteurs de la santé (SEN/010) et de l'eau (SEN/011, SEN/012) ont bien intégré les interactions entre santé, eau et environnement, aboutissant à la mise en œuvre d'activités d'assainissement.

→ thématique « bonne gouvernance, démocratie participative, décentralisation et citoyenneté »

Une des « découvertes » de cette revue à mi-parcours est la diversité et la qualité des « bonnes pratiques » relatives à cette thématique dans la coopération entre les deux pays. L'évaluation du projet SEN/010 (santé dans la région de Saint-Louis) et les échanges avec les partenaires des projets SEN/011 et SEN/012 (hydraulique villageoise) montrent que la prise en compte de cette thématique est une condition *sine qua none* de réussite et de durabilité des interventions.

La gestion communautaire des ordures ménagères à Richard-Toll et les associations des usagers des forages (ASUFOR) sont des modèles de transparence, de citoyenneté et de démocratie locale. Ces organisations communautaires, initiées ou stimulées dans le cadre de projets bilatéraux, fonctionnent aujourd'hui sans aucun soutien financier extérieur. La mise en place de

systèmes de gestion fonctionnels, autonomes et durables dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement constitue sans conteste un des principaux acquis de la coopération sénégal-luxembourgeoise.

Les interventions initiées ces deux dernières années, ont également réussi, pour la plupart, à poser les bases d'une concertation avec les acteurs locaux. Cela ne peut cependant garantir, *a priori*, une appropriation à moyen ou long terme. Il faut aller plus loin en facilitant la mobilisation et l'appropriation sociales, cela même pour les interventions à dominante technique - l'hydraulique villageoise montre que la technicité n'est pas un argument contre une appropriation communautaire effective.

→ thématique « transfert de savoir-faire »

Cette thématique est la seconde condition d'une véritable appropriation par les partenaires et les bénéficiaires à la base. La durabilité des expériences d'assainissement et d'hydraulique est également liée au travail de formation et de sensibilisation (à noter l'importance de la formation par les pairs) et au suivi rapproché réalisé par le Service d'Hygiène et la Direction de l'Hydraulique. Ces interventions se caractérisent également par le fait que l'expertise technique est interne et qu'elle continue à être présente et disponible pour accompagner les dynamiques initiées.

Il est important d'être particulièrement vigilant sur ces aspects lorsque l'expertise est temporaire, comme c'est le cas pour les interventions dans le secteur de l'ETFP. Même si cela constitue un plus, toutes les dispositions doivent être mises en œuvre pour que cette valeur ajoutée soit partagée et reste durablement.

3.3.4 les domaines d'intervention du PIC

Comme le montre l'évolution de la répartition sectorielle (graphique n°7), les interventions menées dans le cadre du PIC concernent en grande majorité les domaines d'intervention retenus. Les principaux résultats obtenus sont les suivants.

3.3.4.1 éducation, formation et intégration socioprofessionnelle

Dans ce domaine d'intervention, trois composantes ou sous-secteurs sont particulièrement visées : l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP), l'éducation non formelle, la petite enfance. Une des priorités du PIC est également de faciliter *l'intégration socioprofessionnelle des jeunes apprenants*.

Les deux premières composantes ont fait l'objet d'interventions, la troisième fait l'objet d'une requête conjointe du gouvernement du Sénégal et de l'UNICEF.

Concernant l'éducation non formelle, une pluralité d'activités a été menée à travers l'appui à la société civile sénégalaise (partenariat avec ENDA tiers-monde, fonds micro-projets) avec comme principaux résultats : l'appui à des structures d'éducation non formelle, la formation de jeunes en situation difficile, la publication d'outils et de supports pédagogiques, le renforcement institutionnel des organisations non gouvernementales intervenant dans le sous-secteur de l'éducation non formelle.

La principale composante a cependant été l'enseignement technique et la formation professionnelle. La contribution à l'ETFP est évaluée à plus de 13 millions d'euros pour la période du PIC, faisant du Grand-Duché du Luxembourg un des principaux partenaires du Sénégal dans ce sous-secteur.

Même si l'implication dans ce sous-secteur est récente, certains résultats intéressants apparaissent déjà :

- *participation à la réalisation des Programmes Régionaux de Développement de l'Education des régions de Thiès, Matam et Saint-Louis* – composantes géographiques du Programme Décennal de l'Education et de la Formation – PDEF ;
- *application concrète de la nouvelle politique d'ETFP* (résumée dans le DSRP p.31 § 147) : diversification de l'offre de formation, meilleure adéquation entre offre et demande de formation, accompagnement et insertion des formés, implication des partenaires économiques et sociaux, etc... Celle-ci a, entre autres, permis d'amorcer une réforme concrète et profonde du système des CRETF / CETF ;
- *la formation et l'intégration socioprofessionnelle de plus de 100 jeunes sénégalais par an* à travers le soutien au système et aux activités de formation de structures de formation associative : Ecopole ouest-africaine d'Enda tiers-monde, CIFOP de Mboro⁵.

Ces résultats positifs ne vont pas sans préoccupation :

- l'approche de type « projet » *risque de cloisonner* ces expériences par rapport aux autres composantes du système, de créer des écarts en terme d'accès et de qualité (image d'îlots de prospérité dans une mer de pauvreté) : comment articuler et valoriser ces interventions par rapport à l'ensemble du système ;

⁵ Cette structure de formation est le fruit d'un partenariat entre les Eclaireuses et Eclaireurs du Sénégal et les Guides et Scouts luxembourgeois. Depuis 15 ans, elle a formé et facilité l'insertion socioprofessionnelle de plus de 1.000 jeunes sénégalais dans les secteurs primaire et secondaire, cela malgré l'absence de reconnaissance par l'Etat sénégalais.

- certains aspects, parce qu'ils sont novateurs, doivent faire l'objet d'une attention particulière : stratégies pour une *intégration socioprofessionnelle effective* ; *adaptation* des contenus et filières de formation *par rapport à l'évolution de l'environnement économique et technologique* régionale ; *maintien des enseignants sur place* ; *offre de formation* aussi diversifiée que possible et couvrant un maximum de besoins ; dispositif de *pilotage* et de *gestion* innovant ;
- bien que le CIFOP applique depuis plus d'une décennie les principes de la nouvelle politique d'ETFP et qu'il ait formé plus d'un millier de jeunes sénégalais, il n'est toujours pas reconnu et appuyé par l'Etat sénégalais.

3.3.4.2 santé

Les interventions dans le secteur de la santé sont également diversifiées. D'une manière générale, elles s'intègrent bien aux politiques sectorielles locales, régionales ou nationales, et participent, de manière conséquente aux objectifs de santé public du Sénégal, avec comme résultats :

- la réduction du taux de prévalence de la bilharziose intestinale dans la ville de Richard-Toll (80.000 habitants), celui-ci est passé entre 1992 et 2002 de 60% à 42% ;
- la participation à la lutte contre le paludisme dans la région de Saint-Louis⁶ ;
- la mise en œuvre de mesures de protection individuelles et collectives durables contre ces endémies (latrines, assainissement), avec comme acquis essentiel la mise en place d'un système de gestion communautaire des ordures ménagères, autonome et durable permettant actuellement le ramassage de 75 % des ordures ménagères de la ville de Richard-Toll ;
- le renforcement de la chaîne de froid du Programme Elargi de Vaccination (SEN/020) et le relèvement du taux de couverture vaccinale au Sénégal (celui-ci passant en quelques années de 40-45 % à 80 %), permettant ainsi de participer à la réduction du taux de mortalité infantilo-juvénile et maternelle.
- la participation au dispositif de santé mis en place par la Mairie de Dakar pour une prise en charge médicale de qualité des personnes les plus vulnérables.

La revue à mi-parcours a également fait ressortir certaines leçons par rapport à ce domaine d'intervention :

⁶ Une étude menée par Plan International a constaté un relèvement du taux d'utilisation des moustiquaires imprégnées de 5% (98) à 35% (02) à Saint-Louis et dans ses environs, la diffusion de cette mesure de prévention étant une des composantes principales de ce programme. Le projet SEN/010 « santé dans la région de Saint-Louis » a sans doute participé à cette évolution positive.

- les résultats dans les domaines de la lutte contre la bilharziose et le paludisme dans la région du fleuve Sénégal sont globalement positifs. Rapportés à l'ampleur et à la complexité des besoins, ils ne marquent pourtant qu'une avancée dans ce domaine ;

- l'option stratégique d'interventions en direction du « couple mère-enfant » pourrait être davantage affirmée à travers les interventions et faire l'objet d'un suivi-évaluation particulier ;

- l'évaluation du projet SEN/010 a bien montré que seules les activités à caractère communautaire produisaient les résultats espérés et avaient un impact social réel et durable. L'appropriation par les acteurs et partenaires locaux et la durabilité des dynamiques initiées dépendent en grande partie des composantes « soft » (renforcement de compétences, mobilisation sociale, maintenance).

3.3.4.3 accès à l'eau potable et à l'assainissement

En terme de résultats et d'impact, ce domaine d'intervention est le plus avancé de la Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg. En effet, les interventions réalisées dans le cadre de la coopération bilatérale ont permis :

- à environ 40.000 habitants de 188 villages des régions de Thiès et de Louga d'avoir un accès durable à une eau potable de qualité et en quantité suffisante, ce à travers la réalisation de 17 forages et réseaux d'adduction d'eau gérés de manière autonome ;

- à environ 15.000 jeunes filles et femmes rurales d'alléger les travaux domestiques ;

- à 186 personnes de disposer d'un emploi durable en milieu rural (16 comme conducteurs, 170 comme fontainiers)

- à 1.114 foyers ruraux d'accéder à un système d'assainissement adéquat.

Cet apport a participé à une amélioration de la desserte en eau potable de 28,9% pour la région de Louga et de 28,3% dans la région de Thiès, soit une participation au niveau de la desserte en eau potable en milieu rural de 5% par rapport au taux national de 56% en milieu rural..

Au-delà des résultats atteints en terme quantitatif, on soulignera la qualité méthodologique de ces interventions, traduction concrète des stratégies sectorielles retenues dans le cadre du DSRP.

La revue à mi-parcours a cependant fait ressortir certaines préoccupations :

- l'absence ou la non disponibilité de certaines données, de type socio-économique, ne permet pas de faire ressortir l'impact des interventions sur les conditions de vie des populations bénéficiaires

(entre autres sur leur environnement sanitaire, sur la santé, sur les gains en temps et en énergie liés à un accès plus facile à l'eau potable et les implications que cela peut avoir sur les activités des hommes et surtout des femmes) ;

- les systèmes d'adduction d'eau mis en place montrent les possibilités d'autogestion et de mobilisation sociale qui existent en milieu rural. Il se dégage des dynamiques initiées, un potentiel pour d'autres actions de développement.

3.3.4.4 autres domaines d'intervention

Les possibilités d'intervention ne se limitent pas aux secteurs sociaux prioritaires. Comme le stipule le PIC (p.17, §3.3.2), « les deux parties n'excluent pas de mener, à titre exceptionnel et dans une phase transitoire, des projets ponctuels dans d'autres secteurs ». C'est le cas des trois expériences menées à partir de la modalité d'exécution multi-bi (PADMIR, PROHIMO, FDL).

Bien qu'encore récentes, ces interventions pourraient être davantage valorisées par un transfert de savoir-faire interne au PIC permettant l'appropriation et l'utilisation des approches ECOLOC et HIMO – particulièrement par rapport au secteur de l'ETFP.

Ces interventions posent également la question de la pertinence d'approches purement sectorielles. Agir sur la pauvreté nécessite la prise en compte de nombreux déterminants. Cela peut se traduire par des approches transversales, multi-sectorielles ou pluri-sectorielles. La particularité de ces interventions est d'aborder la problématique de la pauvreté dans sa globalité et sa complexité : à travers l'appui multi-sectoriel à la décentralisation pour le PADMIR ; en articulant infrastructures et emploi pour le PROHIMO ; par l'appui multi-forme aux groupes socio-économique les plus vulnérables concernant le FDL.

3.4 Questionnement sur la programmation et le suivi du PIC

La présente revue à mi-parcours démontre que le PIC est un outil essentiel pour apprécier les interventions de la Coopération sénégal-luxembourgeoise, et renforcer leur pertinence, leur efficacité et leur cohérence.

Le 1^{er} Programme Indicatif de Coopération a été élaboré dans un contexte où certaines interventions étaient en fin d'exécution, et d'autres en cours de formulation. Il s'agit de mieux articuler le processus global du PIC aux cycles de projet et de programme, pour que le PIC devienne un véritable outil de planification, d'identification et de suivi-évaluation de la Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg.

Enfin, on soulignera que certaines composantes du PIC n'ont pour le moment pas fait l'objet de suivi spécifique. Il s'agit du partenariat entre ONG luxembourgeoise et sénégalaise et de

l'assistance technique. Une meilleure prise en compte de ces composantes permettrait d'enrichir le dialogue stratégique entre les deux pays.

3.5 Questionnement sur les engagements des deux gouvernements

D'une manière générale, les deux gouvernements ont respecté les engagements pris dans le cadre des interventions, menées dans le cadre du PIC.

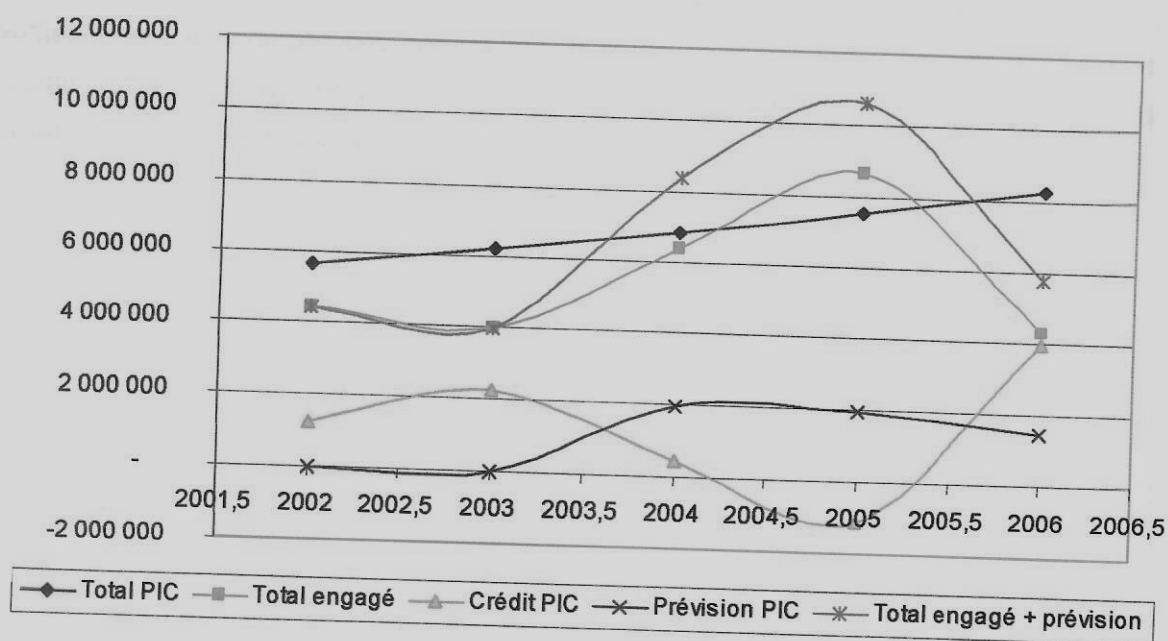
On notera cependant pour les deux parties, une certaine lenteur dans les procédures et dans les déboursments réalisés. La composante « électricité » du projet SEN/017 devrait constituer, à ce titre, un mauvais exemple à éviter.

Il ressort également, de l'exercice de revue à mi-parcours, la nécessité de mieux coordonner et mettre en cohérence les interventions du PIC avec les politiques et les autres interventions de réduction de la pauvreté.

3.6 Questionnement sur la planification financière

Le PIC ayant été élaboré sur la base de projets et programmes déjà en cours d'exécution ou de formulation, la planification financière s'est réalisée sur la base d'engagements déjà existants. Cela se traduit par d'importants décalages d'une année à l'autre, comme le montre le graphique ci-dessous.

Graph 9 : évolution financière du PIC Sénégal / Luxembourg



VI. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS

L'exercice de revue à mi-parcours a sans conteste été bénéfique à la Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg. Il a en effet permis :

- aux différents acteurs de cette coopération – responsables mais aussi partenaires et acteurs à la base – de donner leur point de vue et ainsi, de contribuer au dialogue stratégique entre les deux gouvernements ;
- d'élaborer une série d'outils pour un meilleur suivi stratégique des interventions exécutées dans le cadre du PIC ;
- de faire, à partir de ces outils, un bilan à mi-parcours du PIC et de proposer sur cette base des recommandations pour la deuxième partie du PIC, et au-delà, l'élaboration du prochain cadre de coopération.

En conclusion, les différentes interventions réalisées dans le cadre de la Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg ont bien tenu compte, d'une manière générale, des grandes lignes d'orientation (principes, modalités, grands axes, domaines d'intervention) du Programme Indicatif de Coopération.

A l'issue de ce travail d'analyse, une série de propositions est faite ci-dessous. Elle reflète les discussions et les réflexions des acteurs qui ont été impliqués dans le processus de revue à mi-parcours. La pertinence de ces propositions devra être débattue lors de la Commission de Partenariat.

Proposition de recommandation n°1 : renforcer le dialogue stratégique entre les deux pays sur la coopération au développement

La Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg doit tenir compte de l'évolution des politiques internationales et nationales dans le domaine de la coopération au développement (harmonisation des procédures) et des réformes mises en œuvre par le Sénégal pour améliorer son système de gestion des finances publiques. Il est proposé que la partie sénégalaise informe régulièrement la partie luxembourgeoise à ce propos et que ces questions fassent l'objet de présentation spécifique et d'échanges à l'occasion des commissions de partenariat.

Proposition de recommandation n°2 : intégrer la région de Matam dans le cadre géographique du PIC

Le découpage administratif du Sénégal a évolué depuis l'élaboration du PIC. Le département de Matam, autrefois rattaché à la région de Saint-Louis, est devenu la onzième région du Sénégal. Il s'agit de décider de la *prise en compte de cette nouvelle région dans la concentration*

géographique du PIC. Etant donné la situation de pauvreté et d'enclavement de cette région et le fait que certaines interventions s'y déroulent déjà (SEN/010, SEN/018), sa prise en compte dans le cadre du PIC en cours apparaît comme une extension toute naturelle.

Proposition de recommandation n°3 : renforcer des synergies internes et externes entre les interventions de la Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg

Parmi les principes d'orientation du PIC, celui qui consiste à *rechercher des synergies internes et externes*, devrait être renforcé. Dans ce sens, il est recommandé de créer des espaces de concertation thématiques et géographiques internes au PIC (panels sur l'ETFP et la triptyque santé – eau - assainissement), mais aussi de renforcer les activités de capitalisation et de diffusion des acquis du PIC, et en particulier la diffusion des bonnes pratiques, vers les autres acteurs. En ce qui concerne la recherche de synergies externes, il faudrait réfléchir conjointement aux modalités que cela pourrait suivre.

Proposition de recommandation n°4 : améliorer les modalités d'exécution des interventions

Les modalités d'exécution des interventions engagées dans le cadre du PIC pourraient certainement être améliorées par la réalisation plus systématique d'études préalables, par une meilleure prise en compte de l'approche participative, par un renforcement de l'accompagnement « soft » (formation, évaluation, communication)... Il est recommandé aux agences d'exécution de réfléchir rapidement à la manière de prendre en compte ces préoccupations identifiées lors de la revue à mi-parcours.

Proposition de recommandation n°5 : travailler, à travers les interventions futures, à un rééquilibrage du rapport urbain / rural

Il ressort de la revue à mi-parcours que le rapport entre les interventions bénéficiant au milieu urbain et celles bénéficiant au milieu rural est en train de s'inverser entre le début et la fin du PIC. Etant donnée la situation de pauvreté des zones rurales au Sénégal (comparativement aux zones urbaines), il est recommandé de viser un rééquilibrage de ce rapport lors des interventions futures.

Proposition de recommandation n°6 : renforcer la prise en compte des thématiques transversales dans les interventions

Les thématiques transversales du PIC ne sont pas suffisamment prises en compte par les programmes et projets en cours – cela est particulièrement le cas de l'environnement et du transfert de savoir-faire. Il convient de les intégrer de manière plus systématique et plus explicite lors de la formulation et de l'exécution des projets et programmes, et d'incorporer des outils de

suivi / évaluation spécifiques les concernant. Les bonnes pratiques issues de l'expérience sur le terrain devraient également être davantage valorisées.

Il ressort également de l'analyse que l'appropriation et la durabilité des interventions sont en grande partie liées à la prise en compte de la thématique transversale « bonne gouvernance, démocratie locale, citoyenneté et décentralisation ». Celle-ci doit donc faire l'objet d'une attention particulière dans la formulation et l'exécution des projets et programmes à venir.

Proposition de recommandation n°7 : affiner les stratégies dans les domaines d'intervention sur la base des leçons apprises

Concernant les domaines d'intervention de la Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg, la revue à mi-parcours a permis de mieux apprécier les résultats et l'impact positif des interventions en cours. Afin de renforcer et de valoriser ces acquis, il est recommandé :

- *pour les secteurs de la santé, de l'accès à l'eau et à l'assainissement* : de renforcer ou d'étendre (selon les possibilités financières) les interventions en cours, de définir des stratégies pour le prochain PIC, de planifier sur cette base des interventions (identification, formulation) qui pourraient commencer dès 2007 (1^{ère} année du prochain PIC)°;

- *pour le secteur de l'éducation, de la formation et de l'intégration socioprofessionnelle* : de renforcer le suivi-évaluation stratégique des interventions en cours, de faciliter la reconnaissance par l'Etat sénégalais du CIFOP, de décloisonner les expériences, de définir sur cette base une stratégie pour le prochain PIC.

Proposition de recommandation n°8 : développer la modalité de coopération entre collectivités locales sénégalaises et luxembourgeoises

La modalité « coopération entre Municipalités » est très peu développée. Plusieurs collectivités locales sénégalaises, partenaires indirects ou bénéficiaires de la Coopération entre les deux pays, ont manifesté un intérêt pour cette forme de coopération. Il est recommandé de développer d'ici la fin du PIC, une coopération de ce type, suivant les possibilités existantes.

Proposition de recommandation n°9 : articuler davantage les programmations stratégiques et opérationnelles du PIC

La revue à mi-parcours fait ressortir qu'il existe un décalage entre les outils de planification de la Coopération sénégal-luxembourgeoise, en particulier entre les documents de projet d'une part et le PIC d'autre part. Il est recommandé de considérer le PIC comme la référence commune de la coopération sur laquelle les projets et programmes doivent s'appuyer. Une approche globale fixant

les modalités de cette articulation devrait être élaborée, discutée, validée d'ici la fin du présent PIC et appliquée pour le prochain PIC.

Il est proposé dans ce sens que soit créé, à l'issue de la troisième commission de partenariat, un groupe technique de suivi du PIC, constitué des principaux centres de décision et d'action de la Coopération entre les deux pays (DCEF, DC-MCL, agences d'exécution). Ce groupe pourrait se réunir semestriellement pour assurer une articulation entre le « stratégique » et l'« opérationnel » et mettre en place des mécanismes pour un partage effectif des « bonnes pratiques » de la Coopération sénégal-luxembourgeoise.

* * *

*

L'objectif de l'exercice de revue à mi-parcours était de mieux articuler les niveaux « stratégique » et « opérationnel », de manière à ce que le premier se nourrisse du second. Il s'agit maintenant de faire en sorte que cette dialectique se poursuive et que les décisions prises au niveau stratégique puissent se traduire concrètement au niveau opérationnel.

Dans ce cadre, il est important de bien s'accorder sur les bonnes pratiques et sur les moyens de les diffuser largement auprès des acteurs et partenaires de la coopération entre les deux pays et d'en promouvoir la reproduction dans les projets et programmes, en cours d'exécution et futurs, de cette coopération.

Annexe I

Tableaux de bord stratégiques

**TABLEAU DE BORD STRATEGIQUE (Partie 1 : principes d'orientation)
PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION SENEGAL / LUXEMBOURG**

Principes d'orientation	Appréciation du degré d'application	Références / Indicateurs	Recommandations
1. la concertation permanente entre les deux parties dans la mise en œuvre du PIC	Satisfaisant	<ul style="list-style-type: none"> - deux commissions de partenariat au niveau ministériel ; - réunions tripartites (DCEF, LD, MCL) ; - relations régulières entre la DCEF et la MCL (séances de travail, téléphone, fax, e-mail). 	<ul style="list-style-type: none"> - maintien de la fréquence et du niveau de concertation ; - création d'espace de concertation sectorielle et thématique
2. l'appropriation par les partenaires en donnant une attention particulière à l'implication des services déconcentrés et de la société civile (co-gestion), conformément à la politique de décentralisation du gouvernement sénégalais	Satisfaisant	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place de systèmes de gestion autonome dans les secteurs de l'assainissement (SEN/010) et de l'hydraulique (SEN/012) ; - mise en place d'instances de concertation dans le secteur de l'ETFP (SEN/016 et SEN/018) 	<ul style="list-style-type: none"> - évaluation et renforcement de l'appropriation pour certaines interventions ; compte de la composante « mobilisation sociale » - systématisation d'un volet de communication / mobilisation sociale, notamment dans les phases de démarrage
3. l'amélioration et l'élargissement des mécanismes de coordination	Assez satisfaisant	<ul style="list-style-type: none"> - retards dans l'exécution du fait de blocage institutionnel (SEN/017) ; - absence d'instance de pilotage et de coordination pour certains projets 	<ul style="list-style-type: none"> - institutionnalisation systématique d'instances de coordination associant l'ensemble des parties concernées
4. la décentralisation, autant que possible, de la programmation, de la gestion et de l'exécution des actions vers des instances sénégalaises compétentes	Assez satisfaisant	<ul style="list-style-type: none"> - partenariats directs avec les services techniques nationaux ou déconcentrés - implication des directions nationales sectorielles ; - exécution de certains projets dépendant de plusieurs centres de décision externes 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement et systématisation de la modalité d'exécution nationale ; - meilleure prise en compte des outils de planification sectorielle et géographique
5. l'encouragement de la promotion des ressources humaines	Assez satisfaisant	<ul style="list-style-type: none"> - éducation / formation comme « secteur prioritaire » ; - autres projets sectoriels intégrant une composante « formation » 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement de la thématique transversale « transfert de savoir-faire » - éviter les approches « hard » (exclusivement construction / équipement)
6. l'intégration et la valorisation de la participation de la femme comme partenaire à part entière, dans une perspective de développement équilibré entre les genres	Assez satisfaisante	<ul style="list-style-type: none"> - prise en compte de la thématique transversale « genre » ; - « femme » comme principale groupe bénéficiaire (SEN/011, SEN/012, SEN/014, SEN/018, SEN/020) 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement de la thématique transversale « genre »
7. la recherche de synergies internes et externes (bilatéral,	Pas satisfaisant	- cloisonnement entre interventions ;	Efforts pour décloisonner : création

multilatéral, régional, appui à la société civile)		- absence de cadres de concertation entre projets / programmes	d'espace de concertation sectorielle et thématique
8. la prise en compte des dynamiques sous-régionales et internationales – synergie entre projets nationaux, régionaux et sous-régionaux	Peu satisfaisante	<ul style="list-style-type: none"> - valorisation au niveau national des expériences réussies (SEN/010, SEN/011, SEN/012) ; - absence d'articulation au niveau sous-régional pour les interventions bi et multi-bi ; - dimension sous-régionale de l'appui à la société civile (Enda, Roppa) 	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un PIC sous-régional pour capitaliser et diffuser les résultats et acquis au niveau sous-régional ; - création d'outils de communication appropriés au niveau sous-régional (page web, bulletin, etc)
9. La capitalisation et l'évaluation systématique des projets réalisés	Assez satisfaisant	<ul style="list-style-type: none"> - évaluation interne (LD) des projets arrivés à terme (SEN/010, SEN/011, SEN/012, SEN/017, SEN/020) ; - exercice de revue à mi-parcours 	<ul style="list-style-type: none"> - meilleure articulation entre évaluation interne et prospective stratégique ; - évaluation externe de certains projets
10. L'évaluation des secteurs et des modes d'intervention se fera suivant les principes suivants : pertinence, cohérence, opportunité, impact, durabilité, efficacité, efficience	Assez satisfaisant	<ul style="list-style-type: none"> - évaluations internes (LD) prenant en compte ces aspects - revue à mi-parcours / final pour une appréciation plus « stratégique » 	Intégration d'un questionnement « stratégique » (en rapport avec le PIC) aux évaluations internes (LD)
11. Le renforcement de l'efficacité et de la visibilité des projets / programmes de la Coopération entre le Sénégal et le Grand-Duché de Luxembourg	Assez satisfaisant	Réalisation de supports de communication (plaquette, documentaire audio-visuel, articles de presse)	Valorisation et diffusion des produits de capitalisation et d'évaluation
12. L'élaboration et la mise en œuvre de démarches intégrées susceptibles de couvrir une pluralité de secteurs complémentaires	Assez satisfaisant	<ul style="list-style-type: none"> - efforts pour des synergies sectorielles (SEN/010, SEN/011, SEN/012) ; - appui à des approches intégrées (PADMIR, PROHIMO) 	Renforcer les synergies et les approches intersectorielles
13. La participation accrue de la société civile à la gestion du développement et la responsabilisation des bénéficiaires directs de la coopération	Satisfaisant	<ul style="list-style-type: none"> - organisation et implication des communautés de base (SEN/010, SEN/011, SEN/012) ; - partenariats bi / ONG (SEN/017) ; - appui de la société civile dans les réflexions stratégiques (exemple d'ENDA) 	Participation communautaire effective comme condition de réussite et de réalisation des interventions
14. La concentration régionale de l'effort de la coopération sur l'axe Dakar / Saint Louis, c'est à dire dans les régions de Dakar, Thiès, Louga et Saint Louis – avec une concentration des activités dans les poches de pauvreté spécifiques à chacune de ces régions	Satisfaisant	Concentration géographique des interventions effectives : Thiès (39%), Saint-Louis (incluant Matam) (15%), Dakar (9%), Louga (7%), national (24%), sous-régional (6%)	<ul style="list-style-type: none"> - prise en compte de la région de Matam (anciennement rattachée à la région de Saint-Louis) ; - meilleure équilibre dans répartition géographique

**TABLEAU DE BORD STRATEGIQUE (Partie 2 : DSRP / ODM)
PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION SENEGAL / LUXEMBOURG**

Titre du projet	Objectif stratégique	Domaines / Secteurs	DSRP		Articulation aux ODM
			Objectifs / Stratégies	Actions	
SEN/010 Santé dans la région de Saint-Louis	Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base Contribution à l'OS n°2 : création de 83 emplois durables	Secteur santé Secteur assainissement	<ul style="list-style-type: none"> → améliorer la qualité et l'offre de services de santé → développer chez les pop. les attitudes et comportements de prévention des maladies → améliorer la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme → améliorer l'accès à des systèmes adéquats d'évacuation des excréta et d'évacuation des ordures ménagères 	<ul style="list-style-type: none"> - construction et réhabilitation de structures de santé (cases, postes et centres de santé), - équipement des infrastructures sanitaires, - formation de spécialistes et stages pratiques, - appui logistique à l'évacuation sanitaire des zones pauvres, - création, renforcement des services de santé à base communautaire en zone rurale et péri-urbaine - réalisation d'ouvrages collectifs et individuels d'évacuation des excréta - développement des systèmes de gestion des déchets solides en milieu urbain 	ODM n°6 Combattre le VIH Sida, le paludisme et d'autres maladies → maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance actuelle
SEN/011 Hydraulique villageoise dans le département de Tivaouane	Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base Contribution à l'OS n°2 : Création de X emplois durables	Secteur eau potable Secteur assainissement	<ul style="list-style-type: none"> → promouvoir une gestion durable des ouvrages → accroître le taux d'accès à l'eau potable → améliorer l'accès à des systèmes adéquats d'évacuation des excréta et des eaux usées 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement des capacités des comités de gestion des forages ; - construction de forages motorisés, réhabilitation de forages et réalisation d'ouvrages de stockage, - généralisation des branchements sociaux - réalisation d'ouvrages collectifs et individuels d'évacuation des excréta et des eaux usées 	ODM n°7 Assurer un environnement durable → réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable
SEN/012 Hydraulique villageoise dans la région de Louga	Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base Contribution à l'OS n°2 - Création de X emplois durables – et à l'OS n°3 – allègement des travaux des femmes	Secteur eau potable	<ul style="list-style-type: none"> → promouvoir une gestion durable des ouvrages → accroître le taux d'accès à l'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement des capacités des comités de gestion des forages ; - construction de forages motorisés, réhabilitation de forages et réalisation d'ouvrages de stockage, - généralisation des branchements sociaux 	ODM n°7 Assurer un environnement durable → réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable

SEN/014 Centre Hospitalier Abass Ndao phase II	Objectif n°2 Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base Contribution à l'OS n°3 : Amélioration de la situation de santé des enfants et des femmes	Secteur santé	→ améliorer la qualité et l'offre de services de santé → lutte contre la mortalité maternelle et infantile-juvénile	- construction et réhabilitation de structures de santé (cases, postes et centres de santé), - équipement des infrastructures sanitaires, - formation de spécialistes et stages pratiques	ODM n°4 Réduire la mortalité infantile Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de - de 5 ans ODM n°5 : améliorer la santé maternelle Réduire de ¼ le taux de mortalité maternelle ODM n°8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes
SEN/016 Lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle de Thiès	Objectif n°2 Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base Contribution à l'OS n°1 : création de richesses dans les domaines économiques (secteurs primaire et secondaire) en relation avec les filières de formation	Secteur éducation	→ relever le taux d'accès à l'enseignement moyen et secondaire → promouvoir l'éducation qualifiante des jeunes et l'enseignement professionnel	- construction et réhabilitation de salles de classe - recrutement de personnel enseignant qualifié - mise en place de programmes de formation et de perfectionnement dans les filières créatrices d'emplois - création de comités de gestion des programmes de formation - création de centres de formation professionnel dans les secteurs porteurs	ODM n°7 Assurer un environnement durable → réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ODM n°8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes
SEN/017 Approvisionnement du CIFOP de Mboro en eau et électricité	Objectif n°2 Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base Contribution à l'OS n°1 : création de richesses dans les domaines économiques (secteurs primaire et secondaire) en relation avec les filières de formation	Secteur éducation Secteur eau potable	→ promouvoir l'éducation qualifiante des jeunes et l'enseignement professionnel → promouvoir une gestion durable des ouvrages → accroître le taux d'accès à l'eau potable	- création de centres de formation professionnelle dans les secteurs porteurs et pour le renforcement des capacités des femmes - renforcement des capacités des comités de gestion des forages ; - construction de forages motorisés, - réhabilitation de forages et réalisation d'ouvrages de stockage, - généralisation des branchements sociaux	ODM n°7 Assurer un environnement durable → réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ODM n°8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes

SEN/018 Appui aux Centres d'Enseignement Technique Féminin des Régions de Saint Louis et de Matam	Objectif n°2 Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base Contribution à l'OS n°1 - création de richesses dans les domaines économiques en relation avec les filières de formation et à l'OS n°2 - amélioration de la situation éco et sociale des femmes	Secteur éducation	→ promouvoir l'éducation qualifiante des jeunes et l'enseignement professionnel	- création de centres de formation professionnelle dans les secteurs porteurs et pour le renforcement des capacités des femmes	ODM n°8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes
SEN/020 Chaîne du froid	Objectif n°2 Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base Contribution à l'OS n°3 : Amélioration de la situation de santé des enfants et des femmes	Secteur santé	→ lutte contre la mortalité maternelle et infantile-juvénile	- renforcement des programmes de vaccination	ODM n°4 Réduire la mortalité infantile Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
PADMIR sous-projet en appui à la gouvernance économique locale	Objectif n°1 Création de richesses dans un cadre macroéconomique sain Contribution à l'OS n°3 : Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base (décentralisation)	Secteur des infrastructures de soutien Mesures d'accompagnement : appui aux PME Secteur de la décentralisation	→ renforcer les infrastructures de soutien en milieu rural → appuyer et accompagner les PME dans leur développement → approfondir la décentralisation	- équipement des villages-centres - stimulation de l'initiative entrepreneuriale - organisation et facilitation de l'accès au service conseil - mise en place de dispositions fiscales locales permettant aux collectivités locales de financer des investissements publics locaux	
PROHIMO Projet HIMO d'appui aux programmes de pistes rurales et assainissement urbain	Objectif n°1 Création de richesses dans un cadre macroéconomique sain	Secteur des infrastructures de soutien Mesures d'accompagnement : emploi	→ désenclaver les zones rurales → promouvoir l'emploi indépendant en milieu rural et urbain → promouvoir les activités HIMO	- réhabilitation et construction de routes en terre - appui et promotion de micro-entreprises en milieu péri-urbain et rural - évaluation et information sur les expériences HIMO	ODM n°8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes

<p>Coopération avec la société civile du Sud : partenariat avec ENDA Tiers Monde</p>	<p>Contribution aux OS n°1, n°2 et n°3</p>	<p>Secteur emploi Secteur éducation Secteur santé Secteur eau potable Secteur environnement et ressources naturelles Secteur de l'habitat des groupes vulnérables</p>	<p>→ promouvoir l'emploi indépendant en milieu rural et urbain → éradiquer l'analphabétisme → développer les services de santé à base communautaire → accroître le taux d'accès à l'eau potable → sauvegarder l'environnement et lutter contre la désertification → assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées et à des logements adéquats</p>	<p>- mise en place de programmes de formation-insertion ciblés sur des métiers porteurs - appui et promotion de micro-entreprises en milieu péri-urbain et rural - développement et mise en œuvre des programmes d'éducation et d'alphabétisation fonctionnelle - création, renforcement des services de santé à base communautaire en zone rurale et péri-urbaine - généralisation des branchements sociaux - programmes d'aménagement et d'agro-foresterie - programme d'amélioration de l'habitat des quartiers pauvres péri-urbains et urbains</p>	<p>ODM n°7 Assurer un environnement durable → améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici à 2020 ODM n°8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement → poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. → en coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes</p>
<p>Fonds micro-projet</p>	<p>Contribution aux OS n°1 (52,76%), n°2 (53,15 %) et n°3 (30,31 %)</p>	<p>Secteur de l'agriculture (42,54%) Secteur appui aux PME – emploi (30,31%) Secteur éducation (50,16%) Groupe jeunes (13,23 %) Femmes (17,07 %)</p>	<p>→ promouvoir l'agro-industrie → renforcer le rôle des OP → appuyer et accompagner les PME dans leur développement → promouvoir l'éducation qualifiante des jeunes et l'enseignement professionnel → améliorer la situation économique et sociale des femmes</p>	<p>- promotion des micro-entreprises et de petites entreprises rurales - élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des OP - stimulation de l'initiative entrepreneuriale - mise en place de programmes de formation-insertion ciblés sur des métiers porteurs - création de centres de formation professionnel dans les secteurs porteurs et pour le renforcement des capacités des femmes - allègement des travaux, fonds de promotion économique pour les femmes</p>	<p>ODM n°8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes</p>

<p>SEN/018 Appui aux Centres d'Enseignement Technique Féminin des Régions de Saint Louis et de Matam</p>	<p>Régions Nord (Saint-Louis, Matam) : chefs-lieu de région (Saint-Louis, Matam) et de département (Dagana, Podor) Formulé avant que la région de Saint-Louis soit scindée en deux. → Question de l'intégration de la région de Matam aux zones prioritaires du PIC (avis favorable : région parmi les plus pauvres et les plus enclavées du Sénégal). → conformité au PIC discutable</p>	<p>- « traditionnellement » jeunes filles déscolarisées, qui le plus souvent ne parviennent pas au second cycle scolaire ; - diversification de l'offre de formation vers des publics particulièrement vulnérables : analphabètes (jeunes et adultes). - soucis d'équilibre entre accès et qualité : sélection pour les formations attestées et diplômantes, prise en compte des publics les plus vulnérables (non-scolarisé(e)s, adultes, etc...) → conformité au PIC</p>	<p>Amélioration de l'accès à l'ETFP Prise en compte des 3 composantes du PDEF : accès, qualité et gestion → conformité au PIC</p>	<p>→ synergies à développer avec le SEN/016 LETFP devant intervenir dans le même secteur et dans la même zone Recherche de synergies inter et intra-sectorielles : - avec les professionnels des différentes filières de formation - recrutement de 36 formateurs professionnels ; - avec les autres intervenants du sous-secteur de l'ETFP – partenariats avec le BIT pour la formation « GERME » et le Lycée Peytavin pour la formation de formateurs ; - avec les acteurs économiques, financiers et sociaux pour l'insertion et le suivi des sortantes (table de concertation) ; - avec les populations des quartiers et des communes où sont implantés les centres (comités de quartier, cellules d'appui) ; - avec les autorités déconcentrées et centrales pour une articulation avec les autres niveaux opérationnels et décisionnels (information systématique des acteurs institutionnels, participation à la formulation du PRDE) ; - avec les « demandeurs » de formation (partenariat avec le HCR et l'ONFP, articulation possible au Fonds de Formation Professionnelle) ; - avec le système de santé pour la gestion des infirmeries mises en place dans chaque centre.</p>
<p>SEN/020 Chaîne du froid Programme élargi de vaccination</p>	<p>Programme national → 11 régions du Sénégal → pas de concentration géographique / conformité partielle au PIC</p>	<p>« Cibles » du PEV constituées de groupes vulnérables : nourrissons (nombre évalué à 452.879 en 2003), femmes enceintes (nombre évalué à 413.966 en 2003). → conformité au PIC</p>	<p>Secteur de la santé Amélioration de la couverture vaccinale → conformité au PIC</p>	<p>→ PEV exécuté par les structures de santé de base en collaboration avec les organisation et acteurs à la base (écoles formelles ou non formelles, organisations et relais communautaires) ; → appui de la Coopération</p>

**TABLEAU DE BORD STRATEGIQUE (Partie 4 : indicateurs)
PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION SENEGAL / LUXEMBOURG**

Titre du projet	Input (ref. prodod)	Output (ref. rap LD)	Outcome	Impact
SEN/010 Santé dans la région de Saint- Louis	<ul style="list-style-type: none"> → renforcement des moyens logistiques de service d'hygiène ; → sensibilisation et éducation des habitants de Richard-Toll à l'utilisation des latrines ; → construction de 2.400 latrines à Richard-Toll ; → diffusion de moustiquaires imprégnées auprès des populations de la région du fleuve ; → réalisation de deux opérations pilotes de gestion communautaire des ordures ménagères de Richard-Toll ; → équipement de 120 postes de santé ; → équipement et transfert de la banque de sang ; → renforcement des moyens d'évacuation sanitaire ; → amélioration du suivi des populations vulnérables ; → perfectionnement des ressources humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> → réfection des bâtiments et mise à disposition de moyens techniques et logistiques ; → réunions d'information et de sensibilisation dans les quartiers et les écoles ; → construction de 2.605 latrines à Richard-Toll (taux de réalisation de 108,5 %) ; → vente de 68.000 moustiquaires imprégnées (stock reconstitué 3 fois) ; → campagnes de sensibilisation sur les moustiquaires imprégnées ; → mise en place d'un système autonome de gestion communautaire des ordures ménagères étendu à toute la ville de Richard-Toll ; → appui à 120 postes de santé : petit matériel médico-chirurgical, installations solaires et motos (pb de maintenance) ; → banque de sang équipée et transférée (pb de conception et d'entretien) ; → mise à disposition de 3 embarcations ; → appui (matériel de bureau, moyens logistiques) au service régional d'action sociale (pb de pertinence et de cohérence) ; → formation de deux agents du service d'hygiène à l'Ecole 	<p>→ Promotion de mesures de protection individuelle et collective contre les maladies sectorielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - taux de latrines familiales adéquates (Richard-Toll) : de 50 % (1997) à 94,3 % (2003) ; - taux utilisation des moustiquaires imprégnées (Saint-Louis et environ) de 5% (98) à plus de 35 % (02)¹ ; - taux d'ordures ménagères évacuées à Richard-Toll : 73,3% (2^{ème} semestre 2003). <p>→ Renforcement de la couverture socio-sanitaire des populations de la région</p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration de l'accès et de la qualité des structures de santé de base ; - augmentation, amélioration de la qualité et l'utilisation des dons de sang ; - amélioration de l'évacuation sanitaire en zone inondée ou insulaire ; - meilleure prise en charge des populations vulnérables ; - renforcement des capacités des ressources humaines. 	<p>1. Amélioration des conditions de santé et d'hygiène des populations de la région de Saint-Louis en général, et de la ville de Richard-Toll en particulier</p> <ul style="list-style-type: none"> - baisse du taux de prévalence du paludisme ; - baisse du taux de prévalence de la bilharziose intestinale de 60 % (92) à 42 % (02) ; - baisse du taux d'infestation de biomphalaria (hôte intermédiaire de Scistosoma mansoni) de 33,3% (96) à 4,8% (02). <p>2. Mise en place d'un système de gestion autonome et durable des ordures ménagères à Richard-Toll</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de concessions abonnées : 2.790 sur 3.325 (soit 83,9%) ; - évolution entre 2001 et 2003 : de 43,7 % à 83,9 % de population desservie ; de 32,8 % à 73,3 % de volume d'ordure évacuée par rapport au volume total de la Commune ; - Taux de recouvrement des cotisations (76,5 % au 31/01/04) - Taux de couverture des salaires (95,7 % au 31/01/04) ; - Participation financière des populations : de mai 2001 à mai 2003 : 25.511.000 fcfa ; de juin à décembre 2003 : 13.830.000 fcfa. <p>4. Création d'emplois et renforcement des capacités dans la ville de Richard-Toll : 78 emplois permanents sont créés – 1 de conducteur, 23 de relais, 48 de membres des UGOM, 6 de gardiens ; les capacités de 25 maçons urbains sont renforcés dans la</p>

<p>SEN/011 Hydraulique villageoise dans le département de Tivaouane</p>	<p>→ réalisation d'une étude socio-économique et technique ; → construction de 8 réseaux d'adduction d'eau ; → formation des responsables de maintenance ; → formation et mis en place des comités d'eau ; → réalisation de systèmes d'assainissement adéquats (phase démonstrative puis extension : 3.762 à réaliser d'ici 2006).</p>	<p>Nationale de Santé de Rennes (en cours). → étude socio-économique et technique réalisée ; → 8 réseaux d'eau construits et fonctionnels ; → responsables de maintenance et conducteurs de forage formés ; → 8 Associations d'Usagers des Forages (ASUFOR) formées et fonctionnelles ; → 383 ouvrages d'assainissement adéquats réalisés.</p>	<p>- 77 villages ruraux dans la région de Thiès (soit environ 16.000 personnes²) ont accès à une eau potable de qualité, en quantité suffisante (minimum de 35 litres par jour) ; - 1.114 foyers ont accès à un système d'assainissement adéquat ; - 8 systèmes de gestion autonome des réseaux d'adduction sont fonctionnels, autonomes et durables.</p>	<p>construction de latrines VIP. 1. Amélioration du taux de desserte en AEP : → Niveau national : - Taux desserte AEP : 56 % ; - Part Coop senluxe : 5 % ; → Niveau régional et local - Taux de desserte AEP Louga : 28,9 % ; - Part Coop senluxe Louga : 16 % ; - Taux de desserte AEP Thiès : 28,3 % ; - Part Cooplux Thiès : 17 % ; Participation au niveau de la desserte en eau potable en milieu rural de 5% par rapport au taux national de 56% en milieu rural. 2. Amélioration des conditions de vie d'au moins 15.000 jeunes filles et femmes rurales : allègement des travaux, disponibilité pour d'autres tâches, participation aux instances de décision (ASUFOR) ; 3. Amélioration de la situation sanitaire d'au moins 10.000 enfants en milieu rural : diminution des maladies liées à l'eau ; 4. Création d'emplois en milieu rural : 186 emplois permanents sont créés – 16 de conducteurs et 170 de fontainiers, les capacités des maçons ruraux sont renforcées dans la construction d'ouvrages d'assainissement.</p>
<p>SEN/012 Hydraulique villageoise dans la région de Louga</p>	<p>→ construction de 7 réseaux d'adduction d'eau → mis en place de systèmes d'exploitation et de gestion de l'eau</p>	<p>→ 9 réseaux d'adductions d'eaux réalisés et fonctionnels → 9 systèmes d'exploitation et de gestion de l'eau opérationnels</p>	<p>- 121 villages ruraux des régions de Louga et de Thiès (soit environ 24.200 personnes) ont accès à une eau de qualité, en quantité suffisante (minimum de 35 litres par jour) - 9 systèmes de gestion autonome des réseaux d'adduction sont fonctionnels, autonomes et durables</p>	<p>1. Réduction du taux de mortalité maternelle - augmentation du nombre de consultations prénatales corrélée à un meilleur pronostic de grossesse (morts-nés et prématurité) - taux de césariennes, indicateur du rôle de référence technique reconnu à l'hôpital par les autres formations sanitaires pratiquant les accouchements - taux de mortalité maternelle, indicateur de capacité de l'hôpital à connaître sa</p>
<p>SEN/014 Centre Hospitalier Abass Ndao phase II</p>	<p>→ rationalisation de la gestion et mise en place de la réforme hospitalière ; → rassemblement de l'équipe administrative dans un même bâtiment ; → amélioration de l'offre de services mère/enfant ; → renforcement des services médico-techniques ;</p>	<p>→ système d'information fonctionnel ; → amélioration du niveau de compétences du personnel en technique de management ; → utilisation d'outils de gestion modernes ; → services administratifs fonctionnels dans le nouveau bâtiment ; → amélioration qualitative du</p>	<p>→ renforcement de l'offre et de la qualité des services du CHAN - évolution de la fréquentation du CHAN • consultations (99 : 10.094, 2000 : 10.875, 2001 : 11.803 → taux +16.9%) • hospitalisations (99 : 2.723, 2000 : 3.792, 2001 : 4.197 → taux +53,9%) ; • journées d'hospitalisation</p>	<p>1. Réduction du taux de mortalité maternelle - augmentation du nombre de consultations prénatales corrélée à un meilleur pronostic de grossesse (morts-nés et prématurité) - taux de césariennes, indicateur du rôle de référence technique reconnu à l'hôpital par les autres formations sanitaires pratiquant les accouchements - taux de mortalité maternelle, indicateur de capacité de l'hôpital à connaître sa</p>

² Estimation à partir d'une moyenne de 200 habitants par village
Revue à mi-parcours du PIC Sénégal / Luxembourg – avril 2004

<p>SEN/016 Lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle de Thiès</p>	<p>→ amélioration de l'hygiène hospitalière ;</p>	<p>nouveau service de consultations externes en pédiatrie, obstétrique et ophtalmologie ; → augmentation du niveau d'activité du service de pédiatrie ; → augmentation du nombre de lits de la maternité ; → nouvelle salle d'opérations fonctionnelle ; → pharmacie déplacée et plus efficace ; → nouveau plateau technique en radiologie plus efficace ; → amélioration de l'infrastructure du laboratoire ; → amélioration de l'efficacité des services logistiques et de l'hygiène de l'hôpital.</p>	<p>(99 : 17.982, 2000 : 21.995, 2001 : 20.491 → taux +13.9%) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> actes chirurgicaux (99 : 672 (dont 214 césariennes), 2000 : 989 (251), 2001 : 1.051 (199) → taux +56.4%) ; - nombre et qualité des consultations relatives au couple mère-enfant ; - degré de satisfaction des usagers du CHAN ; → renforcement de la gestion et de l'autonomie du CHAN - capacité de l'équipe dirigeante à gérer le CHAN ; - efficacité du système de gestion ; - évolution des recettes du CHAN ; - implication des usagers dans les instances de décision ; - efficacité et transparence du système de recueil de données 	<p>population d'usagers et à nouer des relations de travail avec d'autres structures de santé. 2. Réduction du taux de mortalité et de morbidité infantilo-juvénile - augmentation des consultations de Protection Maternelle et Infantile corrélée à une mortalité infantile plus faible</p> <p>3. Renforcement de l'efficacité et de l'image du CHAN, comme centre hospitalier social et de qualité - nombre et taux d'indigents pris en charge ; - accessibilité et complémentarité du CHAN par rapport aux autres structures de santé (inférieures et de même niveau)</p>
	<p>→ construction du LETFP ; → installation et fonctionnalité des équipements et du mobilier ; → recrutement et formation des enseignants ; → mise à disposition de programmes de formation de qualité ; → conception et mise en place d'outils d'animation, de suivi et de gestion.</p>	<p>→ LETFP construit dans les délais, suivant les normes de qualité en vigueur ; → équipements et mobilier adéquats installés dans les délais ; → présence de 21 formateurs compétents lors de la 1^{ère} année scolaire ; → existence et qualité des programmes de formation ; → outils d'animation, de suivi et de gestion opérationnels : équipe dirigeante compétente, animation socioculturelle, projet d'établissement de qualité, conventions de partenariat.</p>	<p>→ adéquation de la formation aux attentes des élèves - taux de remplissage, demandes d'inscription non satisfaites et de réorientation ; - proportion de filles inscrites, - degré de satisfaction des élèves (contenus et qualité) ; - facilité d'accès des élèves aux emplois ou à une formation supérieure correspondant à la formation du LETFP ; → adéquation de la formation par rapport à la demande du tissu économique - degré de satisfaction des professionnels par rapport au LETFP (partenariat, qualité des stagiaires, formation continue, etc...) et aux qualifications des</p>	<p>1. Amélioration de l'ETFP : → Niveau national : - Participation aux composantes du PDEF (accès, qualité, gestion) - Capitalisation et valorisation de l'expérience du LETFP → Niveau régional et local - Participation aux composantes du PRDE (accès, qualité, gestion) - Qualité des relations et du maillage de l'ETFP</p> <p>2. Participation au développement socio- économique de la région de Thiès, plus largement du Sénégal : - taux et qualité d'intégration socio- économique des sortants du LETFP, - évolution des capacités de production et du profil économique de la région de Thiès</p>

<p>SEN/017 Approvisionnement du CIFOP de Mboro en eau et électricité</p>	<p>→ connexion du CIFOP au réseau moyenne tension de la SENELEC ; → réhabilitation et complément du réseau électrique interne du CIFOP ; → approvisionnement du CIFOP en eau.</p>	<p>→ ligne de moyenne tension réalisée ; → puissance électrique adéquate de la moyenne tension ; → nombre de bâtiments connectés au réseau ; → conformité du réseau aux besoins électriques de chaque bâtiment ; → CIFOP et Mboro sur mer approvisionnés en eau potable, en quantité suffisante.</p>	<p>élèves sortants ; - adéquation technologique entre formation et entreprises bénéficiaires ; → fonctionnalité, qualité de formation et degré d'autonomie du LETFP - niveau technique et pédagogique de la formation ; - qualité et degré de la gestion administrative et financière ; - capacité d'adaptation pédagogique et technologique à l'évolution du tissu socio-économique.</p>	<p>1. Amélioration de l'ETFP : - évolution du nombre d'élèves/apprenants formés par le CIFOP ; - diversification de l'offre de formation ; 2. Participation au développement socio-économique de la zone de Mboro, plus largement du Sénégal : - taux et qualité d'intégration socio-économique des sortants du LETFP, - évolution des capacités de production et du profil économique de la région de Mboro ; 3. Amélioration des conditions de vie des habitants de Mboro sur mer, en particulier des femmes et des enfants : accès à l'eau potable, allègement des travaux des femmes et disponibilité pour d'autres tâches, participation des femmes aux instances de décision (ASUFOR), diminution des maladies liées à l'eau.</p>
<p>SEN/018 Appui aux Centres d'Enseignement Technique Féminin des Régions de Saint Louis et de Matam</p>	<p>→ mise à disposition de programmes de formation adaptée aux besoins d'insertion des femmes dans la vie active → amélioration du niveau pédagogique des formateurs → disponibilité des</p>	<p>→ nombre des programmes nouveaux et revus → qualité des programmes par rapport aux besoins de formation (élèves et environnement socio-économique) → quantité et qualité des formations de formateurs</p>	<p>→ adéquation de la formation aux attentes des élèves - taux de remplissage, demandes d'inscription non satisfaites et de réorientation ; - degré de satisfaction des élèves (contenus et qualité) ; - facilité d'accès des élèves aux</p>	<p>1. Amélioration de l'ETFP : → Niveau national : - Participation aux composantes du PDEF (accès, qualité, gestion) - Capitalisation et valorisation de l'expérience du projet SEN/018 → Niveau régional et local - Participation aux composantes du PRDE</p>

	<p>infrastructures en bâtiments</p> <ul style="list-style-type: none"> → mise en service des nouveaux équipements → mise en place d'un système de suivi des sortantes 	<ul style="list-style-type: none"> → nombre de formateurs formés ou recyclés → bâtiments construits dans les délais, suivant les normes de qualité en vigueur → équipements adéquats installés dans les délais 	<p>emplois correspondant à la formation du CETF</p> <p>→ adéquation de la formation par rapport à la demande du tissu économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - degré de satisfaction des professionnels par rapport au CETF (partenariat, qualité des stagiaires, formation continue, etc...) et aux qualifications des élèves sortantes - adéquation technologique entre formation et entreprises bénéficiaires <p>→ fonctionnalité, qualité de formation et degré d'autonomie des CETF</p> <ul style="list-style-type: none"> - niveau technique et pédagogique de la formation - qualité et degré de la gestion administrative et financière - capacité d'adaptation pédagogique et technologique à l'évolution du tissu socio-économique 	<p>(accès, qualité, gestion)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité des relations et du maillage de l'ETFP <p>2. Participation au développement socio-économique des régions de Saint-Louis et de Matam</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de structures économiques viables et durables constituées ; - nombre de sortantes disposant d'un emploi rémunérateur et durable ; - taux de remboursement du crédit accordé
<p>SEN/020</p> <p>Chaîne du froid</p> <p>Programme élargi de vaccination</p>	<ul style="list-style-type: none"> → équipement en matériel de la chaîne de froid conforme aux normes de 11 régions médicales, 52 postes de santé et 500 postes de santé ; → formation à la maintenance préventive et curative des équipements de 52 responsables de la chaîne du froid 	<ul style="list-style-type: none"> → 12 congélateurs à briquettes installés et en état de fonctionnement ; → 63 congélateurs/réfrigérateurs de 169 litres installés et en état de fonctionnement ; → 500 réfrigérateurs de 60 litres installés et en état de fonctionnement ; → 1 régulateur de tension installés et en état de fonctionnement ; → 53 kits d'outillage installés et en état de fonctionnement ; → nombre de responsables formés ; → qualité de la formation en 	<p>Fonctionnalité de la chaîne de froid dans les 11 régions du Sénégal</p> <ul style="list-style-type: none"> - pourcentage de besoin couverts dans chaque district par rapport aux équipements et à la maintenance ; - taux de fonctionnement de la chaîne de froid après 1 an, 2 ans, etc... 	<p>1. Amélioration de la couverture vaccinale</p> <ul style="list-style-type: none"> - taux de couverture vaccinale par district - taux de couverture vaccinale par région <p>2. Réduction du taux de mortalité infantilo-juvénile et maternelle</p>

<p>PADMIR sous-projet en appui à la gouvernance économique locale</p>	<p>→ réalisation d'une étude ECOLOC³ et connaissance du complexe local (population-espace-économie-société) ; → création d'un organisme de développement économique local ; → planification du développement économique local ; → formation de personnes bénévoles et professionnelles ; → création d'un incubateur d'entreprises ; → mise en place d'un fonds de services techniques et d'équipements pour le développement de l'entrepreneuriat local ; → suivi de la mise en œuvre</p>	<p>maintenances → étude ECOLOL et matrice économique locale élaborées → commissariat économique local adapté au milieu mis sur pied ; → stratégie et plan d'action de développement local adapté au milieu élaborés ; → des personnes bénévoles et professionnelles formées ; → un bâtiment abritant 10 entreprises construit et fonctionnel ; → 10 entreprises créées ; → mise en œuvre documentée, capitalisée et valorisée.</p>	<p>Renforcement de la gouvernance locale → adéquation des outils organisationnels et stratégiques au milieu ; → niveau de compétences des ressources humaines locales par rapport aux techniques du développement local ; → qualité et résultats du dialogue politique entre les acteurs locaux (en particulier entre collectivités locales et opérateurs économiques) ; → niveau de conformité des infrastructures et entreprises aux normes, codes et règlements. Promotion du développement économique local → quantité, durabilité et profil des entreprises créées ; → nombre, type et durabilité du nombre d'emplois créés ;</p>	<p>Amélioration du profil et des performances de l'économie du département de Kébémér - Evolution du produit local brut : 30,9 milliards de fcfa (2001) ; - Evolution du produit local brut par habitant : 155.000 fcfa (340.000 fcfa de moyenne au Sénégal) ; - Evolution de l'écart rural (75,6% pop, 51,9% PLB) / urbain (24,4 % pop, 38,2% PLB) ; - Evolution du profil économique sectoriel : primaire (36%), secondaire (27%), tertiaire (37%) ; - Evolution des capacités de l'économie locale : équipements, fiscalité locale, investissements, etc...</p>
<p>PROHIMO Projet HIMO d'appui aux programmes de pistes rurales et assainissement urbain</p>	<p>→ formation et sensibilisation à la méthode HIMO des cadres des Ministères techniques ; → renforcement des capacités des structures rurales (ONG, bureau d'études, consultants) ; → renforcement des capacités des PME et des groupements de jeunes du BTP ; → formation de formateurs locaux ;</p>	<p>→ X cadres formés et sensibilisés du METT, MAEL et ACPR ; → X cadres techniques des structures d'appui formés ; → X cadres gérants / techniciens des PME formés ; → X membres des groupements de jeunes formés sur le tas ; → X formateurs locaux formés ; → X élus et agents de CR formés ; → fonds locaux d'entretien fonctionnels avec la participation des CR ; → X études d'impact disponibles.</p>	<p>Renforcement de la capacité locale dans les domaines du projet (pistes rurales – emploi) → nombre et qualité des études techniques et des réalisations ; → degré de prise en compte de la méthode HIMO ; Système d'entretien performant des pistes rurales (en collaboration avec PNIR, PTMR et PST 2) → praticabilité des infrastructures en toute saison ; → vitesse moyenne de</p>	<p>Amélioration des conditions de transport en zone rural - nombre de kilomètres de pistes rurales réalisées et entretenues ; - praticabilité des pistes rurales réalisées suivant les saisons ; - évolution du nombre de tonnes de production évacuées ; Promotion de l'emploi et des PME du BTP - nombre de jours de travail et taux de main d'œuvre (par rapport à la méthode Haute Intensité d'Equipement) ; - nombre et type d'emplois durables créés - nombre et type de PME créées ou renforcées.</p>

³ Méthodologie expérimentée dans le cadre du Programme de relance des économies locales en Afrique de l'Ouest, initiative conjointe du Club du Sahel et du Programme de Développement Municipale.

	<p>→ formation des élus et agents de communautés rurales à la gestion et à l'entretien des infrastructures ;</p> <p>→ constitution de fonds locaux d'entretien et budgétisation de la participation communale ;</p> <p>→ réalisation d'études d'évaluation et d'impact sur les projets HIMO ;</p> <p>→ réalisation d'études d'impact des projets d'appui aux PME.</p>		<p>référence praticable ;</p> <p>→ avis des usagers ;</p> <p>Prise en compte de la méthode HIMO dans les projets d'infrastructures</p> <p>→ base de données sur la méthode HIMO disponible et partagé entre acteurs ;</p> <p>→ degré de prise en compte de la méthode HIMO dans la réalisation d'infrastructures.</p>	
<p>Recycl.net</p>	<p>→ réception, assemblage et contrôle des composants informatiques ;</p> <p>→ installation en réseau des ordinateurs au niveau de chaque site des organisations bénéficiaires ;</p> <p>→ organisation de séminaires de formation pour certaines structures ;</p> <p>→ suivi technique sur une période de six mois pour certaines structures.</p>	<p>→ X unités informatiques sont assemblées et fonctionnelles,</p> <p>→ X unités informatiques constituant X réseaux sont installées et fonctionnelles au niveau de chaque site des organisations bénéficiaires,</p> <p>→ X sessions de formations tenue,</p> <p>→ X personnes formées à l'utilisation des NTIC et à la gestion d'un cybercafé communautaire,</p> <p>→ service technique assuré sur une période de six mois pour X structures.</p>	<p>Mise en place de XX cybercafés communautaires dans des zones urbaines ou rurales périphériques</p> <p>→ nombre de cybercafés communautaires fonctionnels et rentables après 1 an d'activité</p>	<p>1. Participation à la résorption du gap numérique entre centres et périphéries</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'utilisateurs par an, - évolution des cybercafés communautaires mis en place, <p>2. Création d'emplois en milieu rural et péri-urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'emplois durables créés.

TABLEAU DE BORD STRATEGIQUE (Partie 5 : domaines d'intervention)

Titre du projet		Domaine d'intervention		Perspectives	
Secteur prioritaire PIC		Articulation à la politique sectorielle		Stratégiques	
SEN/010 Santé dans la région de Saint-Louis	Santé Assainissement	Conception à partir du Programme Régional de Développement Sanitaire (PRDS), élaboré dans le cadre des programmes nationaux (PDIS / PNDS) Les indicateurs précédents montrent bien l'impact sur la bilharziose à Richard-Toll. Lutte contre les principales endémies de la région de Saint-Louis (paludisme ¹ , bilharziose) : incidence (bien entendu difficile à quantifier) sur la mortalité et la morbidité des femmes, des enfants et des jeunes. Appui direct aux centres de santé, combiné au projet SEN/020 (renforcement de la chaîne froid) : participation au relèvement du taux de couverture vaccinale (celui-ci passant en quelques années de 40-45 % à 80 %).	<p>- à court terme : renforcement des acquis de la phase I encore fragiles institutionnellement (poursuite de la latrinitation, accompagnement de la gestion communautaire des ordures ménagères) ;</p> <p>- à long terme : nouveau programme permettant une extension des acquis du SEN/010 à l'ensemble de la région de Saint-Louis. → possibilités d'extension géographique : autres villes de la région (Saint-Louis, Rosso Sénégal, Ross Béthio, villes particulièrement insalubres) et de la zone du lac de Guiers (sud de Richard-Toll) où le taux de prévalence de la bilharziose est un des plus élevés au Sénégal (85% avec 14% de formes graves) ;</p> <p>→ renforcement sectoriel : réalisation d'aménagement complémentaires (douches, puisard, lavoir, etc...), assainissement liquide et transformation des ordures ménagères ;</p> <p>→ synergies et échanges d'expériences avec le projet SEN/011 (composante « assainissement rural »).</p>	<p>- Amélioration possible du système communautaire de gestion des ordures ménagères par un renforcement de l'organisation dans le cadre d'un dialogue politique approfondie (processus qui pourrait être animé par Enda tiers-monde) ;</p> <p>- Modélisation et partage de cette expérience avec d'autres acteurs à l'échelle du Sénégal et de la sous-région → diffusion du documentaire « la charrette de Fatou ».</p>	Méthodologiques
SEN/011 Hydraulique villageoise dans le département de Tivaouane	Accès à l'eau et à l'assainissement	Traduction concrète des stratégies sectorielles retenues dans le cadre du DSRP : (1) <i>la maîtrise de la demande par des</i>	<p>Projets d'hydraulique villageoise méritant d'être poursuivis, renforcés et étendus :</p> <p>- identifier et appuyer des activités</p>	Evaluer de manière plus approfondie les aspects « soft » (genre, gestion communautaire, etc...). Cela pourrait se réaliser dans le cadre de	

¹ Dans le district sanitaire de Saint-Louis par exemple, paludisme représente 35 % des consultations. Suivent ensuite par ordre d'importance les maladies diarrhéiques, les parasitoses intestinales, les dermatoses (galle, candidose), les infections respiratoires aiguës.
Revue à mi-parcours du PIC Sénégal / Luxembourg – avril 2004

SEN/012

Hydraulique villageoise dans la région de Louga

activités de planification d'ensemble de tous les villages satellites, sur un rayon de 5 km autour du forage : ouvrages réalisés allant au-delà : conçus pour des extensions allant jusqu'à 10 km et couvrant les besoins d'AEP de 3.000 personnes.
Certaines extensions ont déjà été réalisées.
(2) le développement des adductions avec des ouvrages de stockage adaptés et l'interconnexion des forages : modèle d'un forage centrale, d'un château stockant de l'eau pour un ensemble de 10 à 20 villages interconnectés ;
(3) la généralisation des branchements sociaux et la promotion d'actions de valorisation économique des points d'eau : système de bornes fontaines populaires auto-gérées par les populations ;
(4) l'accompagnement de tout projet d'accès à l'eau potable en milieu rural par un projet d'assainissement rural : après une période de démonstration, volet en cours d'extension dans les différents sites du projet SEN/012,
(5) la gestion durable des ouvrages (maintenance) conformément aux orientations de la réforme sur la gestion des ouvrages hydraulique : à travers les ASUFOR, capacité des communautés à prendre en charge, avec l'appui-conseil des services techniques, la maintenance des infrastructures. Par contre, frilosité de certaines communautés pour la contractualisation de la maintenance avec des structures privées (modalité prévue dans le cadre de la réforme de la gestion de forage – REGEFOR).

complémentaires, plus particulièrement en direction des femmes (alpha, santé, AGR) ;
- rechercher des synergies avec d'autres interventions internes (SEN/010, PADMIR, PROHIMO par exemple) ou externes (PNIR) ;
- poursuivre à moyen et long terme l'appui à l'hydraulique villageoise dans les zones de concentration (une priorité pourrait être la zone de Mboro, où l'AEP est faible).

l'évaluation que doit réaliser Lux-Development.

<p>SEN/014 Centre Hospitalier Abass Ndao phase II</p>	<p>Santé</p>	<p>- Participation à la politique sectorielle en matière de santé (PNDS), aux priorités de prise en charge de la santé maternelle et de la petite enfance → baisse du taux de mortalité maternelle et infant-juvénile, et de l'amélioration de l'accès des pauvres aux services médicaux.</p> <p>- Participation au dispositif de santé mis en place par la Mairie de Dakar pour une prise en charge médicale de qualité des personnes les plus vulnérables : principe de la distribution horizontale des spécialités, volonté de décongestionnement et de services de proximité, prise en charge des indigents par rapport aux différentes spécialités médicales (CHAN : ophtalmologie).</p>	<p>- à court terme : synergies et échanges avec le CIFOP de Mboro ; - à moyen terme : création de synergies autour du LETFP : projets communaux d'un espace d'incubation d'entreprises ainsi qu'une zone résidentielle pour les enseignants ; - à long terme : décentralisation de l'ETFP vers les centres départementaux de la région de Thiès : Tivaouane (cuir, mines, extraction, artisanat du palmier et du rônier) et Mbour (tourisme, transformation des produits halieutiques), en cohérence avec la volonté politique d'ouvrir Thiès vers la petite côte (Mbour) et la grande côte (Tivaouane).</p>	<p>- conduite d'un exercice ECOLOC : meilleure prise en compte de l'interactivité entre le LETFP et l'économie de la région de Thiès, soit dans le cadre du projet SEN/016, soit en parallèle ;</p> <p>- appui spécifique de la Cooplux à un partenariat entre la commune de Thiès et Enda tiers-monde pour un dialogue politique sur la problématique des rapports ville – campagne autour de Thiès.</p>
<p>SEN/016 Lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle de Thiès</p>	<p>Enseignement technique et formation professionnelle</p>	<p>Application concrète de la nouvelle politique d'ETFP (résumée dans le DSRP p.31 § 147) → implications dans la mise en œuvre du projet SEN/016 :</p> <p>- stratégies pour une intégration socio-professionnelle effective : finalité du LETFP non de former, mais de participer au développement socio-économique par l'intégration de compétences dans le tissu socio-économique ; plusieurs stratégies proposées : formation en alternance (école / entreprise) ; modules de formation pour l'auto-emploi, implication des opérateurs économiques dans la conception et la mise en œuvre des formations, etc....</p> <p>- adaptation des contenus et filières de formation par rapport à l'évolution de l'environnement économique et technologique régionale, nationale et sous-régionale : dimension sous-régionale du LETFP dans la détermination des filières (dominante du secteur primaire en Afrique de l'Ouest),</p>	<p>- à court terme : synergies et échanges avec le CIFOP de Mboro ; - à moyen terme : création de synergies autour du LETFP : projets communaux d'un espace d'incubation d'entreprises ainsi qu'une zone résidentielle pour les enseignants ; - à long terme : décentralisation de l'ETFP vers les centres départementaux de la région de Thiès : Tivaouane (cuir, mines, extraction, artisanat du palmier et du rônier) et Mbour (tourisme, transformation des produits halieutiques), en cohérence avec la volonté politique d'ouvrir Thiès vers la petite côte (Mbour) et la grande côte (Tivaouane).</p>	<p>- conduite d'un exercice ECOLOC : meilleure prise en compte de l'interactivité entre le LETFP et l'économie de la région de Thiès, soit dans le cadre du projet SEN/016, soit en parallèle ;</p> <p>- appui spécifique de la Cooplux à un partenariat entre la commune de Thiès et Enda tiers-monde pour un dialogue politique sur la problématique des rapports ville – campagne autour de Thiès.</p>

<p>SEN/017 Approvisionnement du CIFOP de Mboro en eau et électricité</p>	<p>- Enseignement technique et formation professionnelle - Accès à l'eau</p>	<p>mécanismes de « surveillance » des programmes ; - maintien des enseignants sur place : formation de formateurs articuler à des stratégies pour les motiver à rester durablement au LETFP – accès à la propriété foncière proposée ; - offre de formation aussi diversifiée que possible et couvrant un maximum de besoins – soit des utilisateurs de main d'œuvre, soit des élèves / apprenants : développement de modules de formation continue des jeunes et des adultes. - dispositif de pilotage et de gestion innovant : personnel de direction choisi à partir d'autres critères que ceux de la fonction publique, recrutement et formation avant ouverture du LETFP, fonctionnement autonome du LETFP (question du statut et de la relation à l'Etat). - Structure d'ETFP autorisée par l'Etat mais ne faisant toujours pas l'objet d'une reconnaissance ; - Objectif de contribuer à l'intégration socioprofessionnelle des jeunes ; - Filières de formation dans les secteurs primaire et secondaire (menuiserie, mécanique, chaudronnerie, agriculture, bâtiment, couture) ; - Système de formation : modèle bicéphale (deux directions : production et formation), ressources humaines diversifiées, auto-financement évalué à 30 %, scolarité et internat gratuit pour les stagiaires ; - Démarche pédagogique : programmes adaptés et évolutifs, formation en alternance, stratégies pour l'insertion des jeunes (entreprise ou auto-emploi), partenariats avec les acteurs locaux... → application des principes de la nouvelle politique d'ETFP (et pourtant</p>	<p>- reconnaissance de l'Etat nécessaire pour que le CIFOP renforce son autonomie tout en gardant son caractère social ; - intérêt pour une démarche du type « Richard-Toll » dans la gestion communautaire des ordures à Mboro ;</p>	<p>- synergie et partage d'expériences avec les autres projets du sous-secteur de l'ETFP (SEN/016 et SEN/018) ;</p>
--	--	--	---	--

<p>SEN/018 Appui aux Centres d'Enseignement Technique Féminin des Régions de Saint Louis et de Matam</p>	<p>Formation professionnelle</p>	<p>pas de reconnaissance !) - Dans le sous-secteur de l'hydraulique villageoise, même approche que les projets SEN/011 et SEN/012 - Participation direct aux Programmes Régionaux de Développement de l'Education des régions de Saint-Louis et de Matam, composantes géographiques du Programme Décennal de l'Education et de la Formation – PDEF. - Accès : augmentation des capacités d'accueil → 650 apprenant(e)s par cycle (Saint-Louis : 250, Podor : 100, Dagana : 150, Matam : 150) ; recrutement de 36 formateurs professionnels et affectation complémentaire de 6 vacataires (soit un triplement des enseignants) ; - Qualité : diversification du type et des contenus des formations, et de la formation de formateurs nécessaire à cette diversification ; - Gestion : reconfiguration du personnel², changement du mode de recrutement (concours et tests pour certains types de formation)³, réglementation et outils pour une meilleure gestion administrative et pédagogique, mise en place de cadres de concertation avec les autorités, partenaires et acteurs sociaux.</p> <p>Amorce d'une réforme concrète et profonde du système des CRETF et CETF (filiales porteuses, diversification de l'offre et des publics, volonté d'une insertion socio-professionnelle réelle...) → Changement de nom possible : Centre de Formation Professionnelle en</p>	<p>- évolution logique du projet SEN/018 : extension aux départements de la région Matam → posant la question plus générale de la prise en compte dans le cadre du PIC de cette région, particulièrement défavorisée, anciennement rattachée à celle de Saint-Louis</p>	<p>- risque de gap avec les autres CRETF/CETF du Sénégal ; - partage des acquis du projet SEN/018 avec les autres structures du même type : participation aux sessions de formation, démultiplication de la formation en entrepreneuriat (GERME/BIT) - rapprochement entre les centres de formation et les ateliers artisanaux : renforcement du potentiel pédagogique, scientifique et technique des maîtres-artisans et de leurs apprentis ; formation en alternance et 3^{ème} année d'« incubation » ou d'« adaptation » au monde du travail pour les apprenantes du CETF.</p>
---	----------------------------------	--	--	---

² La directrice du Centre est accompagnée par une équipe interne composée d'un(e) chef des travaux, d'un(e) responsable du suivi de l'insertion, d'un(e) gestionnaire. l'orientation des élèves du cycle élémentaire ou secondaire pourrait également être facilitée par le renforcement du Centre Régional d'Orientation Scolaire et Professionnelle

<p>SEN/020 Chaîne du froid Programme élargi de vaccination</p>	<p>Santé Programme Elargi de Vaccination</p>	<p>Economie Familiale et Sociale (CFPEFS) → Question de l'articulation à l'ensemble du système (évaluation, capitalisation, valorisation au niveau national) → participation aux objectifs sectoriels du Sénégal en matière de santé (PNDS) : PEV, une des principales stratégies pour réduire de manière substantielle la mortalité infanto-juvénile, et dans une moindre mesure maternelle. → exemple de la région de Thiès, programme régional de développement sanitaire portant essentiellement sur le couple mère-enfant et fixant deux priorités : la santé de la reproduction et la vaccination, → participation aux objectifs du plan stratégique du PEV, en particulier celui d'atteindre et de maintenir une couverture de 80 % pour les différents anti-gènes du PEV ; → limites du projet SEN/020 : question des stratégies de maintenance, adaptation du matériel de froid aux conditions climatiques et sanitaires du Sénégal (chaleur, poussière, éloignement), approche se limitant à l'équipement des structures de santé en matériel de froid et à la maintenance de cet équipement. D'autres dimensions plus « soft » du PEV aurait pu être couvertes (formation du personnel, stratégies de mobilisation sociale, etc...).</p>	<p>- possibilité d'un appui complémentaire prenant en compte l'ensemble des composantes du PEV dans les régions de concentration de la coopération sénégalo-luxembourgeoise (renforcement de compétences, maintenance, mobilisation sociale, logistique)</p>	<p>Nécessité d'un suivi-évaluation concernant les besoins en maintenance du matériel mis à disposition dans le cadre du projet SEN/020</p>
<p>PADMIR sous-projet en appui à la gouvernance économique locale</p>	<p>Développement économique local Décentralisation et bonne gouvernance locale</p>	<p>- démarche du PADMIR non sectorielle s'intéressant au développement local de manière transversale ; - conformité par rapport aux objectifs stratégiques du DSRP : renforcer les infrastructures de soutien en milieu rural, appuyer et accompagner les PME dans leur développement et approfondir la décentralisation (particulièrement dans le</p>	<p>- Possibilité d'un appui complémentaire dans le sous-secteur de l'ETFP</p>	<p>Étude ECOLOC pouvant être utilisée pour d'autres projets / programmes, particulièrement ceux d'ETFP (SEN/016 et SEN/018)</p>

<p>PROHIMO Projet HIMO d'appui aux programmes de pistes rurales et assainissement urbain</p>	<p>Infrastructures routières Emploi</p>	<p>domaine des finances locales prenant en compte la fiscalité locale et les transferts de l'Etat vers les collectivités locales).</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation aux objectifs de la stratégie de transport rural, composante de la deuxième phase du Programme Sectoriel des Transports ; - participation à la politique d'emploi exposé dans le DSRP : appui aux PME et promotion de la méthode HIMO 	<p>- Champs d'application intéressants : voirie urbaine en pavés (durée de vie, facilité d'entretien) - Etude sur la voirie urbaine réalisée par le MET dans le cadre du PROHIMO dans toutes les villes du Sénégal pour un programme spécial de voirie urbaine⁴ (127 milliards de fcfa) → lobbying possible du Luxembourg auprès du FED pour une prise en compte de cette problématique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dimension démonstrative à développer, expérimentation devant être modélisée → élaboration d'indicateurs pour le lobbying et l'appropriation par le gouvernement sénégalais. <i>Demande du Ministère de l'Equipement et des Transports pour utiliser une partie des crédits disponibles pour la réalisation d'investissements, à titre démonstratif, dans les secteurs des infrastructures urbaines et rurales qui ont un fort impact sur la pauvreté</i> - Non prise en compte par certains PTF de la méthode HIMO dans la réalisation d'infrastructures (CE, BM) : rôle possible de lobbying du Luxembourg ; - Articulation possible avec la FP
<p>Recycl.net</p>	<p>NTIC Formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - contribution au développement des services des NTIC et à la formation dans ce domaine ; - contribution à la réduction de la fracture numérique entre Nord et Sud, centres et périphéries 		<ul style="list-style-type: none"> - Question de la pertinence de ce type d'approche (matériel recyclé peu adapté, technologie à deux vitesses, traitement environnemental, etc...)

⁴ Approche : appui budgétaire, AGETIP, renforcement des intervenants (formation professionnelle et physique des tailleurs, et des capacités de production des entreprises dans le taillage de pierre), sensibilisation des élus

TABLEAU DE BORD STRATEGIQUE (Partie 6 : thèmes transversaux)

Titre du projet	Genre	Environnement	Bonne gouv, citoyenneté, démocratie locale, décentralisation	Transfert de savoir-faire
SEN/010 Santé dans la région de Saint-Louis	Participation effective des femmes aux Unités de Gestion des Ordures Ménagères (voir le documentaire « la charrette de Fatou ») Faible prise en compte des problèmes sanitaires spécifiques aux femmes .	Prise en compte des interactions environnement-santé : aménagement du cadre de vie et sensibilisation → changements comportementaux et environnementaux durables . Certaines dimensions de l'environnement auraient pu être davantage prises en compte : accès à l'eau potable, assainissement liquide.	→ Expériences dans la commune de Richard-Toll (iatrinitisation et assainissement) : modèles en matière de démocratie locale et de citoyenneté → <u>émergence d'une société civile forte, prenant en main de manière responsable son environnement</u> → Autonomisation et une professionnalisation du système de gestion des ordures ménagères, fonctionnel sans appui financier externe	Extension du système de gestion des ordures ménagères, sans intervention extérieure, grâce à une formation par les pairs , des premiers intervenants (ramasseurs, relais, leaders associatifs) aux nouveaux concernés
SEN/011 Hydraulique villageoise dans le département de Tivaouane	- Impact direct et significatif sur les conditions de vie des femmes rurales : témoignages des femmes de Bégal et de Kër Mbaye Sall Premier effet : les femmes ont enfin le temps de s'occuper d'elle-même, de leur foyer... - Comment valoriser le temps dégagé pour initier et développer d'autres activités sociales et/ou économiques ? - Participation à la gestion des forages effective mais minoritaire : exemple du comité de gestion de Kër Mbaye Sall - 2 femmes (vice-présidente et trésorière) sur 9 membres. Autre question est la qualité de leur participation.	- Mise en œuvre d'une composante « assainissement » : prise en charge des effets environnementaux négatifs de l'AEP. - Pas de prise en compte d'une des stratégies du DSRP (p.32, § 156) : promotion des énergies nouvelles et renouvelables dans le cadre de la motorisation des ouvrages	- Appui des communautés rurales dans leurs efforts d'organisation et de gestion autonome de leur accès à l'eau potable → exemples de bonne gouvernance locale, de démocratie à la base et de créativité sociale / à capitaliser et à valoriser ; - Bonnes pratiques liées à la gestion locale et communautaire des forages : bonne maîtrise par les ASUFOR de leur rôle et des outils de gestion ; renforcement des liens sociaux, création d'espace inter-villageois, prévention ou le règlement des conflits dans cet espace, et développement d'activités à partir du fonds « eau » utiles à la communauté inter-villageoise ; → Pour être vraiment durables, il est important que ces dynamiques ne deviennent pas l'affaire de	- Formation des ASUFOR et développement de relation et d'apprentissage mutuel entre ASUFOR ; - Formation à la réalisation d'ouvrages d'assainissement des maçons locaux
SEN/012 Hydraulique villageoise dans la région de Louga	Proposition : intégrer cette thématique dans l'évaluation de			

<p>LD</p>	<p>LD</p>	<p>quelques notabilités. Un indicateur à suivre sera le renouvellement des instances de décision des ASUFOR.</p>	<p>Principe d'une assistance technique de longue durée, favorisant le transfert de savoir-faire dans les domaines nouveaux ou inconnus des acteurs locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conséquences juridiques, financières, organisationnelles et stratégiques d'un statut d'établissement public doté d'une personnalité juridique propre ; - passage d'une pratique administrée des tarifs de soins à une pratique économique et gestionnaire, la mission de service public ouvert à tous imposant des contraintes et des limites au gestionnaire et aux personnels ; - comportement des professionnels de santé à l'égard des patients, dans une relation non seulement d'usagers mais de clientèle sensible à un rapport qualité-prix des prestations ; - diffusion de principes d'évaluation d'abord quantitative puis qualitative auprès du personnel médical.
<p>SEN/014 Centre Hospitalier Abass Ndao phase II</p>	<p>Valoriser la spécialisation du CHAN dans la prise du couple mère / enfant</p>	<p>Mise en place d'un système d'hygiène et d'assainissement avec pour objectif une amélioration du cadre de vie du CHAN</p>	<p>- Gestion du CHAN sous la tutelle d'une collectivité locale (Mairie de Dakar) : défi de montrer l'intérêt d'une telle modalité ;</p> <p>- Mise en œuvre effective de la réforme hospitalière : implication des usagers dans l'instance de décision (Conseil d'administration)</p>
<p>SEN/016 Lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle de Thiès</p>	<p>- Egalité d'accès aux formations entre garçons et filles → approche du CIFOP pouvant être partagée</p> <p>- Campagne d'information et de sensibilisation auprès des entreprises pour un recrutement des filles</p>	<p>- Concours architectural tenant compte de certains critères environnementaux (comme le choix des matériaux).</p> <p>- Filière spécifique de formation dans le domaine de l'environnement</p>	<p>- Implication effective des acteurs et partenaires locaux ;</p> <p>- Gestion concertée des répercussions foncières ;</p> <p>- Elaboration d'accord de partenariat avec les entreprises et organisations professionnelles</p>
<p>SEN/017 Approvisionnement du CIFOP de Mboro en eau et électricité</p>	<p>- Accès des filles aux métiers réservés habituellement aux hommes (menuiserie, mécanique, etc...) : principe de discrimination</p>	<p>- Action environnementale à l'origine du CIFOP : restauration / sauvegarde de la forêt classée de Mboro.</p>	<p>- Formation de formateurs (technologique et pédagogique) adaptée aux orientations du LETFP ;</p> <p>- Formation de l'équipe de direction et du personnel administratif ;</p> <p>- Collaboration avec les établissements du même type au Luxembourg</p> <p>- Transfert de savoir-faire : 1^{ère} préoccupation se réalisant tous azimuts : vers les apprenants, les apprentis, les populations</p>

<p>SEN/018 Appui aux Centres d'Enseignement Technique Féminin des Régions de Saint Louis et de Matam</p>	<p>positive (1/3 de filles) ; - Résistances encore plus fortes concernant les métiers « féminins » (couture, coiffure)</p>	<p>- Expertise environnementale à travers la filière de formation agroforesterie : appui-conseil aux paysans de la zone, dans la lutte contre la désertification et la pollution (économie d'énergie, reboisement, techniques culturales douces). - Situation environnementale particulière : éco-système particulier des Niayes, risque de pollution à grande échelle lié aux activités des ICS</p>	<p>des expositions artisanales, journées portes ouvertes) ; - Rôle du surveillant général comme interface entre les apprenants et les responsables du centre : désamorçage des conflits possibles ; - organisation des élèves / apprenants en foyer et délégués ; - assemblée générale, regroupant apprenants et responsables, organisée en début d'année</p>	<p>environnantes, les autorités, les entreprises et les associations locales ; - Diversité de compétences (internes comme externes) dans le cadre des formations proposées... - Echanges pédagogiques et technologiques avec certaines structures de formation de Luxembourg.</p>
<p>SEN/020 Chaîne du froid Programme élargi de vaccination</p>	<p>- amélioration de l'image des CRETF/CETF, appelées le plus souvent « école <i>mbindaan</i> », et affirmation d'un autre statut social pour les femmes → rôle ne se limitant plus à celui de « bonne épouse », occupée exclusivement au ménage ; - déféminisation des CRETF/CETF en ouvrant ces centres aux publics masculins.</p>	<p>- composante « environnement » prévue dans les programmes de formation des 4 centres concernés par le projet SEN/018</p>	<p>- établissement de cadres de concertation : définition du rôle de chacun et de l'articulation entre ces entités ; - mobilisation sociale en décalage par rapport à l'évolution des capacités et des activités des CRETF/CETF → risque de décalage et de démobilité - question de la motivation, de l'intéressement des membres de ces instances de concertation</p>	<p>- Transfert de savoir-faire possible et souhaitable, sur des aspects qualitatifs tel que la formation GERME /BIT (articulation possible avec le Ministère des PME/PMI) - Transfert de savoir-faire envisageable entre les ateliers artisanaux (pratique) et les centres de formation (théorie, pédagogie)</p>
<p>PADMIR sous-projet en appui à la gouvernance économique locale</p>	<p>- PEV destiné aux enfants masculins, comme féminins – a priori aucune différence n'existe entre les deux – et aux femmes enceintes ; - forte présence des femmes dans les structures de santé à la base (districts et postes de santé).</p>	<p>- aucune information dans le prodoc du projet SEN/020 concernant le traitement environnemental (récupération, recyclage) de l'équipement arrivé en fin de vie → cet aspect est pris en charge par le MSP (procédures de recyclage et de traitement du matériel médical)</p>	<p>- importance des relais communautaires et de leur formation → rôle essentiel d'animation endogène, d'interface entre structures sanitaires et communautés, de réponse aux demandes d'information ou aux rumeurs → question de leur motivation ; - bonne tenue et accessibilité des données concernant la vaccination</p>	<p>- formation (de courte durée) d'un formateur à Luxembourg, celui-ci étant chargé ensuite de multiplier auprès des superviseurs des districts sanitaires → ce dispositif suffit-il à un réel transfert de savoir-faire ?</p>
<p>PADMIR sous-projet en appui à la gouvernance économique locale</p>	<p>Groupe « femmes » parmi les bénéficiaires prioritaires du sous-projet « gouvernance économique locale »</p>	<p>Approche intéressante de l'intercommunalité : les dynamiques rurales et urbaines sont pensées « ensemble » - l'analyse portant sur les pôles urbains et leur connexion à</p>	<p>- approche du PADMIR : articulation entre l'opérationnel et le stratégique pour tester concrètement des mécanismes et alimenter une réflexion au niveau national dans le domaine de la</p>	<p>Principal enjeu du PADMIR → transférer et non se substituer, pour que les dynamiques puissent être durables ! Un des enjeux majeurs → mobilisation des ressources</p>

		<i>l'hinterland.</i>	<p>décentralisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place de système durable de planification à la base à travers la capacitation des acteurs et le rapprochement de la planification (Plan Local de Développement – PLD) et du financement (Plan d'Investissements Local – PIL), - option d'un appui budgétaire aux communes rurales → renforcement et pérennisation des structures existantes, facilitée par la possibilité de mettre en place des « comptes spéciaux ». - question du « civisme local » : ECOLOC permettant de l'évaluer et créer un dialogue politique autour de cette question. 	<p>locales par les collectivités locales (détermination de l'assiette, maîtrise des ressources locales).</p>
PROHIMO Projet HIMO d'appui aux programmes de pistes rurales et assainissement urbain	<p>Programme essentiellement méthodologique intégrant les thématiques transversales : genre (50 % de femmes), environnement, gouvernance et transfert de savoir-faire → thématiques contractualisées devenant des exigences</p> <ul style="list-style-type: none"> - impact positif sur les activités agricoles des femmes → acheminement plus facile de la production - participation obligatoire des femmes aux travaux de réalisation (50 % comme clause contractuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> - réhabilitation des pistes et non nouveaux tracés ; - préservation de l'érosion aux abords des pistes ; - techniques moins destructives que l'approche mécanisées ; - valorisation des matériaux locaux 	<p>Programme essentiellement méthodologique intégrant les thématiques transversales : genre (50 % de femmes), environnement, gouvernance et transfert de savoir-faire → thématiques contractualisées devenant des exigences</p> <ul style="list-style-type: none"> - implication des collectivités locales dans la réalisation et la gestion des infrastructures : projet d'un appui budgétaire direct de 1 millions de fca pour l'entretien des pistes rurales ; - problème du cadrage institutionnel, de l'adaptation des procédures pour une véritable prise en compte de la méthode HIMO : lobbying des grandes entreprises des BTP, contraintes liées à un morcellement des appels d'offre 	<ul style="list-style-type: none"> - approche basée essentiellement sur les ressources humaines et le transfert de savoir-faire ; - formation et renforcement des capacités des différents niveaux de décision et d'intervention
Recycli.net		<ul style="list-style-type: none"> - récupération et recyclage de matériels informatiques provenant de l'administration luxembourgeoise ; - problème du traitement environnemental de ce matériel en fin d'utilisation 		<ul style="list-style-type: none"> - transfert de savoir-faire pour une utilisation maximale des NTIC et une gestion durable de cybercafés communautaires

TABLEAU DE BORD STRATEGIQUE (Partie 7 : modalités d'exécution)

Titre du projet	Etude préalable	Approche participative	Pilotage	
			Points forts	Points faibles
SEN/010 Santé dans la région de Saint-Louis	Pas d'étude spécifique Existence de données au niveau des structures sanitaires permettant d'évaluer certains résultats du projet SEN/010	- participation des autorités sanitaires locales à la conception et à l'exécution du projet ; - proposition de la composante « gestion des ordures » par les groupes de base ; - participation à la mise en œuvre des composantes « latrines » et « gestion des ordures » des groupes de base et des autorités locales. Système autonome et auto-géré	- adaptation pour la prise en compte des besoins exprimés par les populations concernées et implication de celles-ci dans la mise en œuvre - qualité du partenariat avec l'agence d'exécution nationale, le Service d'Hygiène (engagement, disponibilité, compétences et services de proximité).	- retrait de l'appui financier coïncidant avec l'extension de la composante « gestion communautaire des ordures ménagères »
SEN/011 Hydraulique villageoise dans le département de Tivaouane	Etudes socio-économiques et techniques réalisées par la DNHA dans le cadre du projet SEN/011	Communication avec les populations dès la phase d'étude Sensibilisation – formation pour une gestion effective par les communautés rurales Système autonome et auto-géré	Qualité du partenariat avec l'agence d'exécution nationale, la Direction Nationale de l'Hydraulique (disponibilité, compétence, maîtrise des aspects techniques et sociaux)	
SEN/012 Hydraulique villageoise dans la région de Louga				
SEN/014 Centre Hospitalier Abass Ndao phase II	Evaluation externe de la 1 ^{ère} phase du projet → réalisation d'une étude concluant à l'image positive vis-à-vis de la population de référence Statistiques de base du CHAN	Formulation du prodoc et exécution associant les responsables de la Commune de Dakar (tutelle) et du MSP Enquête auprès de la population de référence Statut d'établissement public impliquant une participation des usagers au Conseil d'Administration → dimension absente du prodoc		- état peu avancé de l'application de la réforme hospitalière (20%) - contribution financière de la ville de Dakar non déterminée
SEN/016 Lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle de Thiès	Etude de faisabilité LD Consultation des acteurs locaux et des opérateurs économiques	Projet conçu dans le cadre du PRDE, requête émanant d'un Comité Régional de Développement (CRD) Implication des acteurs et partenaires locaux et nationaux : → mise en place d'un comité de suivi régional et d'un comité de pilotage national. LETFP devant être piloté par un Conseil	Intérêt et préoccupations des acteurs par rapport : - à la mise en place effective et rapide de la contre-partie du gouvernement sénégalais, - au respect des engagements en terme de	

<p>SEN/017 Approvisionnement du CIFOP de Mboro en eau et électricité</p>	<p>Etudes socio-économiques et techniques pour la composante « hydraulique » 1^{ère} étude technique non validée suite aux relevées topographiques</p>	<p>d'établissement réunissant la direction, les collectivités locales et les organisations professionnelles.</p> <p>Communication avec les populations dès la phase d'étude Sensibilisation – formation pour une gestion effective par les communautés rurales Système autonome et auto-géré</p>	<p>calendrier ; - à l'information régulière des acteurs et partenaires locaux.</p>	<p>- difficultés de communication avec l'administration sénégalaise : lenteurs dans les procédures de la composante « électricité » → retardement de la composante « eau » ; - changement de décision après l'information des populations : impossibilité d'extension du réseau hydraulique suite à l'approfondissement des études techniques</p>
<p>SEN/018 Appui aux Centres d'Enseignement Technique Féminin des Régions de Saint Louis et de Matam</p>	<p>Processus de formulation participatif (atelier PIPO) Pas d'étude socio-économique précise</p>	<p>Communication approfondie et soutenue avec les acteurs locaux : atelier de formulation rassemblant les principaux centres de responsabilités (au niveau central et déconcentré), acteurs et partenaires des CRETIF / CETF ; cadres de concertation (comités de quartier, cellules d'appui, table de concertation). → Question des relations entre ces entités et le projet SEN/018 ; de la motivation des membres de ces instances.</p>	<p>- mise en place rapide des instances de concertation</p>	<p>- éclatement décisionnel (coordination, bureau de Praia LD, siège LD) et changement de personnel (CTP, ROM) : difficultés à articuler les différents volets entre eux et à informer de manière précise les acteurs et partenaires à la base ; - non prise en compte d'aspects importants : agenda scolaire, mobilisation sociale, etc.</p>
<p>SEN/020 Chaîne du froid Programme élargi de vaccination</p>	<p>Données statistiques du Ministère de la Santé et de la Prévention Revue externe du PEV</p>	<p>Projet d'appui au PEV se limitant aux équipements à leur maintenance</p>		<p>- certaines lenteurs dans la remontée des données et des pièces justificatives liées à la dimension nationale et au nombre des structures concernées - temps de formation en maintenance effectué trop court (1 semaine) pour un véritable transfert de compétences dans ce domaine</p>

<p>PADMIR sous-projet en appui à la gouvernance économique locale</p>	<p>Réalisation d'une étude de type ECOLOC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - différents acteurs impliqués à travers le comité de pilotage de l'étude ECOLOC : autorités locales, administration déconcentrée, collectivités locales, opérateurs, ONG ; - risque d'une participation uniquement « symbolique » ; - retards dans la réalisation de l'étude contribuant à une démotivation des acteurs - innovation intéressante : enregistrement et diffusion radio des sessions du comité de pilotage de l'étude ECOLOC 	<p>Réalisation d'une étude préalable approfondie permettant de disposer d'une base de données détaillée</p>	<p>Retards dans le démarrage et la mise en œuvre de l'étude ECOLOC</p>
<p>PROHIMO Projet HIMO d'appui aux programmes de pistes rurales et assainissement urbain</p>	<p>Etude sommaire de faisabilité technique de l'approche HIMO dans le domaine routier et estimation des besoins en formation Etude de la Banque Mondiale en Afrique de l'Ouest sur la méthode HIMO</p>	<p>Formation et communication avec les acteurs institutionnels (nationaux et locaux) pour l'intégration de l'approche HIMO dans la réalisation d'infrastructures</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse originelle : lien de dépendance vis à vis d'autres programmes PTMR / PNIR - Problème de l'opérationnalisation de la méthode HIMO → écoles-chantiers démonstratifs (formation et élaboration de base de données)
<p>Recycl.net</p>	<p>Diagnostic technique du matériel et des potentialités des organisations partenaires</p>	<p>Définition du type d'installation et de la formation suivant les besoins exprimés par les organisations partenaires</p>	<p>- valorisation de partenariat initié dans le cadre du FMP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - difficultés techniques dans la phase d'assemblage et de contrôle → retard dans l'exécution

Annexe II

Tableau de bord opérationnel

SEN/016 Lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle de Thiès	Lux-Development Direction de l'Enseignement Secondaire Technique	12.186.785 € / 7.994.530.960 CFA Part cooplux : 10.483.000 € / 6.876.848.000 CFA Part gouvsen : 1.703.785 € / 1.117.610.153 CFA	218.801 € / 143.533.456 CFA pour la partie luxembourgeoise 769.664 € / 504.900.000 CFA pour la partie sénégalaise	Projet en phase de démarrage : étude architecturale en cours, préparation de la formation des formateurs sénégalais, recrutement des experts en équipement	Projet en phase de démarrage : recrutement d'un CTP, viabilisation du terrain, concours architecturale, mise en place des instances de concertation	systeme de gestion	Mise en place effective de la contre- partie sénégalaise
SEN/017 Approvisionnement du CIFOP de Mboro en eau et électricité	Lux-Development METFPALN	625.000 € 410.000.000 CFA Part cooplux : 600.000 € 393.600.000 CFA Part scouts lux : 25.000 € 16.400.000 CFA	330.888 €	Contribuer à l'amélioration de la formation professionnelle au CIFOP et permettre le bon fonctionnement et le développement futur de ses activités par la pérennisation de l'approvisionnement en eau et électricité	Les composantes « eau » et « moyenne tension » ont été réalisées. La 1 ^{ère} facilement, la seconde avec difficulté. Elles ne seront vraiment utiles que lorsque la 3 ^{ème} composante « réseau basse tension » sera effective.	La réalisation de ce projet fait face à des lenteurs administratives anormales. Sa fin était prévue initialement en 2002. A cela s'ajoute le fait que le CIFOP n'est toujours pas reconnu par l'Etat sénégalais.	
SEN/018 Appui aux Centres d'Enseignement Technique Féminin des Régions de Saint- Louis et de Matam	Lux-Development Direction de la Formation Professionnelle	3.960.000 € 2.597.760.000 CFA	387.563 € 254.224.662	Améliorer les performances des Centres d'Enseignement Technique Féminin des régions de Saint Louis et Matam	Les composantes « soft » sont en cours (formation de formateurs, révision des programmes). Les études pour les travaux sont terminées et l'appel d'offre pour les travaux est lancé. Un nouveau CTP a été recruté.	Les travaux prévus pour septembre 2003 n'ont pas démarré du fait de changements internes. Ce projet devrait connaître un retard.	
SEN/020 Chaîne du froid	Lux-Development Direction de la Prévention MSP	Part cooplux : 1.020.000 € 669.120.000 CFA	952.539 € 624.824.624 CFA	Compléter la chaîne du froid du PEV dans 11 régions médicales, 52 centres de santé et 803 postes de santé, par la fourniture d'équipements frigorifiques ainsi que par la mise en place d'ateliers de formation en maintenance	Le matériel frigorifique est en place et fonctionnel dans les différentes structures de santé. Un technicien a été formé à Luxembourg chez le fournisseur.	Certaines lenteurs dans la remontée des PV de réception	
PADMIR sous-projet en appui à la gouvernance économique locale	Bureau des Services d'Appui aux Projets des Nations Unies (UNOPS)	500 000 \$ US 350.000.000 CFA		Amélioration de la connaissance de l'économie du milieu et meilleure canalisation de l'investissement public en vue de favoriser l'éclosion de dynamiques économiques	L'étude ECOLOC est en cours de finalisation. Son achèvement était prévu en octobre 2003.	- La mise en œuvre du sous-volet appuyé par la Cooplux a connu de nombreux retards ; - Renforcement des	

<p>PROHIMO Projet HIMO d'appui aux programmes de pistes rurales et assainissement urbain</p>	<p>Organisation Internationale du Travail (OIT) / Ministère de l'Equipement et des Transports</p>	<p>1.882.823 \$ US 1.341.075.900CFA Part cooplux : 871.037 \$ US 609.725.900CFA Part gouvsn : 1.011.786 \$ US 731.350.000 FCFA</p>	<p>1.144.523 € CFA 750.779.373CFA</p>	<p>Lever l'obstacle de développement socio- économique que constitue l'absence de pistes rurales praticables toute l'année dans les zones rurales, contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de l'assainissement en secteur urbain, tout en renforçant les capacités locales et en promouvant l'emploi et la petite et moyenne entreprise du BTP au Sénégal.</p>	<p>capacités des acteurs locaux en vue de partager la méthode ECOLOC</p> <p>Contraintes liées à la dépendance vis à vis d'autres programmes. Partage de la méthode HIMO</p>
<p>Coopération avec la société civile du Sud : partenariat avec ENDA Tiers Monde</p>	<p>ENDA tiers-monde</p>	<p>Convention 2002 644.523 € 422.779.373CFA Convention 2003 500 000 € 328.000.000CFA</p>	<p>Contribution au budget global d'Enda et à des appuis spécifiques (activités de lutte contre la pauvreté dans les quartiers démunis et en zone rurale, au Sénégal mais aussi dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest)</p>	<p>ENDA tiers-monde étant dans une phase de transition institutionnelle, ce partenariat se poursuit sous forme de convention annuelle</p>	<p>Une nouvelle convention annuelle a été élaborée et signée pour 2004 Une convention pluri- annuelle sera élaborée une fois les réformes institutionnelles effectives.</p>
<p>Fonds micro-projet</p>	<p>Bureau d'études Jokkoo Mission de la Coopération</p>	<p>FMP 2002-03 : 196.456 € 130 000 000 CFA FMP 2004 : 113.644,97 € 75.000.000 CFA</p>	<p>Le FMP a pour objectifs de participer à l'appui des initiatives à la base participant à la lutte contre la pauvreté au Sénégal et au renforcement des capacités des acteurs de la société civile.</p>	<p>Exercice 2002 clôturé, exercice 2003 en cours (dernière tranche de financement), clôture des candidatures 2004 le 15/04/04</p>	<p>Fortement augmentée de la demande, mise en place de critères plus sélectifs (en rapport avec les orientations du PIC)</p>
<p>Recycli.net</p>	<p>Ynernet.org Mission de la Coopération</p>	<p>46 471,71 € 30 483 444 cfa</p>	<p>Recycler des unités informatiques, proposer une formation et un appui aux NTIC aux structures associatives partenaires de la Coopération luxembourgeoise au Sénégal</p>	<p>Projet en cours : phase préparatoire terminée, formation et installation à venir</p>	<p>Lentement liées au départ de la stagiaire chargée du suivi de ce projet et à la vétusté du matériel</p>

Annexe III

Tableau de bord financier

**TABEAU DE BORD FINANCIER
PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION SENEGAL / LUXEMBOURG**

Secteur PIC	Budget total EURO	2002		2003		2004		2005		2006	
		EURO	EURO	EURO	EURO	EURO	EURO	EURO	EURO	EURO	EURO
1. FONDS ENGAGES	28 248 743	4 446 227	3 178 328	5 945 413	9 116 517	8 045 900	4 615 333	3 667 500			
1.1 Projets LD en cours d'exécution	19 979 638	2 635 568	1 319 670	4 311 000	8 045 900	7 777 449	4 615 333	3 667 500			
SEN/010 Santé rég. St.-Louis (ext)	269 036	133 211	104 825	31 000	281 500	fin	333 500				
SEN/011 Hydraulique (Thiès)	1 196 088	115 033	51 055	415 000	281 500	fin	333 500				
SEN/012 Hydraulique (Louga)	1 493 221	1 275 243	209 478	8 500	1 438 000	1 438 000	167 000				
SEN/014 Centre Hospitalier Abass N'dao Phase II	2 615 900	11 780	231 120	1 294 000	5 193 000	5 193 000	3 139 000				
SEN/016 Lycée d'Ens. Techn. Et de Format Prof (Thiès)	9 844 801	158 770	218 801	136 000	1 133 400	1 133 400	28 000				
SEN/017 Eau et électr CIFOP (M'boro)	400 590	65 066	322 497	1 642 000	1 133 400	1 133 400	28 000				
SEN/018 Centres d'Ens.Tech.Fém (St. Louis)	3 190 963	876 465	76 074	16 500	122 784	122 784	-				
SEN/020 Chaîne du froid	969 039	193 521	211 905	186 580	101 004	101 004	-				
1.2 MULTI-BI	411 993	16 224	193 761	101 004	122 784	122 784	252 046				
Appui à la Décentr en milieu rural (PADMIR/PNUD/FENU)	714 790	193 521	211 905	186 580	252 046	252 046	252 046				
Projet HIMO/BIT	1 260 230	252 046	252 046	500 000	500 000	500 000	-				
1.3 Cofinancements ONG	2 403 157	669 305	698 920	500 000	500 000	500 000	500 000				
1.4 Appui direct sté civile (MAE)	1 644 523	644 523	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000				
Enda	177 231	24 782	152 449	46 471	113 644	113 644	113 644				
ROPFA	46 471	98 000	96 000	695 787	695 787	695 787	695 787				
Recycl.net (exécuté par MCL)	534 932	695 787	695 787	695 787	695 787	695 787	695 787				
Fonds micro-projet	3 478 935	5 653 318	6 218 649	6 840 514	7 524 565	7 524 565	8 277 022				
1.5 Assistance technique (estimation)	34 514 068	5 653 318	6 218 649	6 840 514	7 524 565	7 524 565	8 277 022				
2. TOTAL PIC	6 265 325	1 207 091	3 040 321	895 101	1 591 952	1 591 952	3 661 689				
3. CREDIT PIC	5 889 064	2 279 288	777 449	2 279 288	2 179 888	2 179 888	1 429 888				
4. PREVISION	2 332 347	349 400	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000				
Appui société civile (ENDA + ROPFA)	599 400	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000				
Enveloppe multi-bi (petite enfance)	1 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000				
Sécurité transfusionnelle	1 000 000	152 439	152 439	152 439	152 439	152 439	152 439				
Hydraulique	457 317	11 296 405	11 296 405	11 296 405	11 296 405	11 296 405	11 296 405				
PAREP (PNUD, MFDSSN)	34 137 807	4 446 227	3 178 328	8 224 701	11 296 405	11 296 405	6 045 221				
5. TOTAL ENGAGE + PREVISION	34 137 807	4 446 227	3 178 328	8 224 701	11 296 405	11 296 405	6 045 221				